

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 45

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J5

Tuesday, July 12, 2022

Tenue à :

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax
1919, rue Upper Water
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3J5

Mardi, le 12 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Emily Hill

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Me Megan Stephens

Counsel / Conseillère

Me Linda Hupman

Counsel / Conseillère

Me Heidi Collicutt

Counsel / Conseillère

Me Sandra McCulloch

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX: COMPORTEMENT VIOLENT DE L'AUTEUR À L'ENDROIT DES AUTRES	2
Présentation par Me Emily Hill	2
Mme BRENDA FORBES, Sous affirmation solennelle	14
Interrogatoire en-chef par Me Emily Hill	14
Contre-interrogatoire par Me Megan Stephens	38
Contre-interrogatoire par Me Linda Hupman	42
Contre-interrogatoire par Me Heidi Collicutt	46
Contre-interrogatoire par Me Sandra McCulloch	50
Ré-interrogatoire par Me Emily Hill	53

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3368	(COMM0059623) Le comportement violent de l'auteur à l'endroit des autres	2
3421	(COMM011643) Article du 22 mai, 2020	56
3422	Halifax Examiner article dated May 12 th , 2020	58

Halifax, Nova Scotia

--- L'audience débute le mardi 12 juillet 2022 à 9 h 33

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour. La Commission des pertes massives commence sa séance en présence du commissaire MacDonald, la commissaire Leanne Fitch et la commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui, nous continuons d'explorer le comportement violent et abusif de l'auteur dans les années qui ont précédé les pertes massives, le rôle de la violence est une partie importante de notre travail pour comprendre les causes, les contextes et les circonstances qui sous-tendent ce qui s'est passé en avril 2020.

Les avocats de la Commission vont partager un document fondamental sur la violence de l'auteur à l'endroit des autres; ensuite, on entendra Brenda Forbes, une ancienne résidente de Portapique, qui comparaitra, de ses souvenirs des actes de violence à l'endroit de son ancienne conjointe de fait, Lisa Banfield, son comportement violent au sein de la collectivité, et sa plainte à la GRC en ce qui a trait à l'auteur et la réaction de la GRC à sa plainte.

Pour ceux qui écoutent, veuillez rejoindre l'équipe de santé mentale ici sur les lieux si vous avez besoin d'aide. Vous pouvez toujours prendre une pause, vous pouvez toujours passer en examen les documents plus tard, quand cela conviendra pour vous. Pour ceux qui visionnent les procédures en ligne, vous êtes les bienvenus d'accéder aux services de soutien disponibles sur le site web.

Et maintenant, c'est à Me Hill de présenter le document fondamental.

1 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX: COMPORTEMENT**

2 **VIOLENT DE L'AUTEUR À L'ENDROIT DES AUTRES**

3 **--- PRÉSENTATIONS PAR Me EMILY HILL :**

4 **Me EMILY HILL:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
5 Commissaires, les participants, participantes, membres du public qui nous rejoignent en
6 salle ou sur le site... sur la diffusion web. Je m'appelle Emily Hill et je suis membre du
7 groupe d'avocats de la Commission.

8 Le document fondamental que nous discuterons aujourd'hui, c'est
9 « Le comportement violent de l'auteur à l'endroit des autres ».

10 Madame la registraire, c'est le COMM0059623, et je demanderais
11 que ça soit marqué comme pièce.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3368.

13 **--- PIÈCE no 3368 :**

14 (COMM0059623) Le comportement violent de l'auteur à
15 l'endroit des autres

16 **Me EMILY HILL:** Également tous les documents sources.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ils sont marqués comme
18 preuve... comme pièces, plutôt.

19 **Me EMILY HILL:** Ce document fondamental est axé sur les
20 renseignements dont dispose la Commission des pertes massives au sujet du
21 comportement violent de l'auteur à l'endroit des autres. Cela comprend des formes de
22 violence physique, sexuelle et verbale, ainsi que des... cela est basé sur des comptes
23 rendus des déclarations de la GRC de ceux qui ont été sujets à son comportement
24 violent et ainsi que des membres de la collectivité qui ont été témoins de ces
25 comportements-là.

26 Le document fondamental comprend tout un éventail de
27 comportements qui touchent plusieurs personnes, c'est un survol, davantage de
28 documents sont disponibles dans le document fondamental et, bien sûr, le document

1 fondamental représente notre connaissance actuelle des faits.

2 Hier, nous avons présenté un document fondamental qui était axé
3 sur la violence dans la famille d'origine de l'auteur; aujourd'hui, nous sommes axés sur
4 la violence de l'auteur à l'endroit des autres, et demain, il s'agira d'un document sur la
5 violence de l'auteur à l'endroit de sa conjointe de fait, et le dernier dans cette série sera
6 sur les malversations financières de l'auteur qui sera présenté la semaine prochaine.

7 Je suis consciente qu'il s'agit de contenus difficiles pour ceux qui
8 ont eu affaire directement à l'auteur et je sais que la violence conjugale et la violence à
9 caractère sexuel et le simple fait d'en entendre parler, même dans un différent contexte,
10 peut être difficile. Je vais m'arrêter ici pour que les gens sachent ce qui s'en vient et de
11 savoir... afin qu'ils sachent qu'il y a également des soutiens qui leur sont disponibles.

12 Alors, nous allons maintenant parler de termes clés et les sources
13 des renseignements dans le contenu. Trois termes à définir, alors.

14 Tout d'abord, c'est la violence fondée sur le genre. Cette définition
15 vient du Haut-Commissaire pour les réfugiés des Nations unies. Il s'agit d'actes
16 nuisibles dirigés vers un individu en fonction de leur genre, cela étant enraciné dans
17 l'inégalité des genres, l'abus de pouvoir et des normes nuisibles. Cela comprend les
18 préjudices à caractère sexuel, physique, mental ou économique qui sont infligés en
19 public ou en privé.

20 Ensuite, c'est la violence conjugale. Il s'agit d'un comportement par
21 un partenaire intime ou un ancien partenaire qui peut causer... donner lieu à des
22 préjudices de nature physique, sexuelle ou psychologique. Ça comprend des formes
23 d'agressions physiques, la coercition sexuelle, l'abus psychologue et les
24 comportements contrôlants.

25 La docteure Katreena Scott a préparé un rapport où elle définit le
26 contrôle coercitif, comme le mode en continu et l'accumulation de torts qui se passe au
27 fil du temps et à travers l'espace par opposition aux formes de violence spécifiques à un
28 incident et qui donnent lieu à des blessures qui sont la forme prédominante dans les

1 définitions, dans les... actuelles et les interventions de la force de l'application de la loi.
2 Ce n'est pas tout qui s'intègre dans... ne s'intègre pas dans toutes les catégories, mais
3 ça nous donne... présente un encadrement pour expliquer un peu le comportement de
4 l'auteur.

5 Le document fondamental basé sur des déclarations des témoins,
6 plusieurs ont été prises après les pertes massives, alors que d'autres sont une réflexion
7 de récits de témoins ultérieurs, notamment des gens qui ont fait des plaintes à la
8 Commission des denturologistes. Certains individus n'ont pas voulu nous parler. Nous
9 nous attendons à ce qu'il y ait davantage de gens qui ont été touchés par les formes de
10 violence de l'auteur, mais ils n'avaient pas... ils ne se sentaient pas à l'aise de
11 s'identifier. Nous espérons que nous entendrons parler d'autres gens au fur et à mesure
12 que l'enquête de la Commission continue.

13 Le document fondamental présente les documents, les rencontres
14 de plusieurs personnes, toute une gamme de comportements. Certaines personnes ont
15 connu plus d'une forme de comportement violent. Les types de... les formes de
16 violence décrites se trouvent dans le document fondamental, des formes d'abus
17 émotionnel et psychologique à l'endroit de partenaires intimes, l'intimidation où l'auteur
18 a fait des choses pour apeurer les personnes de façon par exprès ou les fâcher, des
19 formes de violence physique et des comportements agressifs associés à l'utilisation
20 d'alcool, la violence sexuelle ciblée à l'endroit des femmes à faible revenu et les
21 employées, des commentaires de nature suggestive, sexuelle aux patients féminins et
22 aux employées, et des formes de violence physique avec d'autres hommes, notamment
23 des patients qui lui devaient de l'argent, et des étrangers.

24 Le document de base présente une série de récits des expériences
25 des personnes avec l'auteur, par personne et chronologiquement, dans la mesure du
26 possible. Pour la présentation d'aujourd'hui, nous avons organisé ces informations en
27 catégories : le comportement violent envers les femmes, le comportement violent
28 envers les hommes, et comportements ou violence de l'auteur envers la police. Ces

1 catégories ne sont pas parfaites, il y a des chevauchements entre elles, mais c'est une
2 façon utile de voir certains thèmes ou modèles concernant la façon dont l'auteur a traité
3 d'autres personnes.

4 Donc, pour la catégorie de violence à l'égard des femmes, cette
5 première diapo concerne FF qui a été mariée à l'auteur pendant sept ans au début des
6 années 1990. Elle a parlé à la GRC après les pertes massives. Dans son récit, elle
7 décrit l'auteur comme étant très contrôlant et violent. Un incident que FF a décrit, c'était
8 qu'il l'avait battue, elle a décrit l'auteur comme étant enragé et utilisait les marteaux
9 pour tout fracasser chez eux à la maison. FF a eu très peur et est passée sur le toit par
10 une petite fenêtre. L'auteur avait fracassé la fenêtre avec un marteau aussi.

11 Lisa Banfield était la conjointe de fait de l'auteur. Tout au long des
12 19 ans des relations, l'auteur s'est toujours... elle a été asservie par l'auteur qui s'est
13 toujours montré contrôlant, qui contrôlait même les finances, et qui avait un
14 comportement très violent. Ce qui se passait en même temps, c'est que toutes les
15 autres facettes du comportement de l'auteur sont décrites dans le document.
16 Madame Banfield, justement, son témoignage est inclus dans le document qui sera
17 présenté demain et qui va faire partie de la partie de la violence de l'auteur vis-à-vis les
18 femmes.

19 Cette diapo comprend des informations au sujet d'autres femmes.
20 Même dans leur relation pendant plusieurs semaines, QQ dit que l'auteur était
21 possessif avec elle, il essayait de l'enfermer.

22 La relation de AA avec l'auteur a duré quelques années. L'auteur
23 demandait à AA de quitter son école et sa maison à Fredericton et de déménager avec
24 lui. Il lui a demandé de signer un contrat qu'il avait rédigé et qui fixait les termes et
25 conditions tels que pour travailler pour l'auteur et garder leur vie privée. Elle n'a pas
26 voulu signer le contrat, et donc, il fallait... pour le suivre, elle devait signer le contrat.
27 Donc, elle ne voulait pas le cosigner et leur relation a pris fin très peu de temps après.

28 Cette diapo présente l'expérience de deux employées, deux

1 femmes. BB était fraîchement diplômée, elle avait fini ses études. L'auteur l'a harcelée,
2 lui faisait des avances sexuelles. Il l'a invitée à sa propriété à Portapique. Elle a quitté
3 son emploi après six mois parce qu'elle ne se sentait pas à l'aise avec le comportement
4 sexuel de l'auteur.

5 SS travaillait dans la clinique d'Halifax de l'auteur. Il l'avait invitée
6 pour un entretien de travail. Il lui a offert de l'alcool et lui a proposé de passer la nuit sur
7 place, mais elle voulait... elle lui a expliqué qu'elle voulait quitter. Lorsqu'elle travaillait à
8 plusieurs reprises avec l'auteur, l'auteur interrompait ses discussions avec elle et lui
9 parlait de sujets en relation avec la sexualité.

10 Les femmes qui ont rencontré l'auteur, qui n'ont pas été employées
11 par lui, aussi ont rapporté qu'il était violent à leur égard. OO a eu deux rencontres où
12 l'auteur l'a invitée à passer du temps avec lui en dehors du travail et à chaque fois il a
13 été sexuellement agressif avec elle. Il l'a ignorée lorsqu'elle lui a dit qu'elle ne voulait
14 pas de relations sexuelles avec lui. À chaque fois, à chaque rencontre, il s'était excusé.
15 À la première occasion, OO décrit l'auteur comme, dès qu'ils se rencontrent, il lui
16 propose, il lui fait des avances sexuelles, elle lui explique qu'elle n'est pas d'accord. Elle
17 a pris la route, il l'a suivie, elle a fait de la vitesse, il a fait de même pour la suivre.
18 Quelqu'un avait crié dans la rue et OO a pu s'enfuir. Après cet incident, l'auteur l'avait
19 appelée pour présenter des excuses et il était toujours... il expliquait toujours qu'il
20 voulait qu'elle soit sa représentante commerciale.

21 Après cela, il n'était plus agressif vis-à-vis d'elle, mais il faisait des
22 commentaires qu'elle ignorait. Et dans des occasions suivantes, elle avait accepté
23 d'aller le rencontrer. Ils se sont arrêtés à Portapique et il lui a dit qu'il allait... devait aller
24 chercher quelque chose. Donc, il saute sur elle, essaye de l'embrasser, elle essaye de
25 le pousser. Elle lui a dit qu'elle n'était pas intéressée. Encore une fois, il essaye de la
26 convaincre de rester avec lui, de lui offrir un verre, et d'avoir des relations avec elle.

27 OO avait dit à l'auteur qu'elle devait rentrer chez elle, qu'elle avait
28 son garçon, son fils, donc il la dépose. Encore une fois, il lui présente des excuses pour

1 son comportement avec elle.

2 Allison MacDonald a rencontré l'auteur par l'expérience des pages
3 jaunes. Donc, l'auteur avait refusé de la voir. Plus tard, elle exprime son expérience
4 avec l'auteur, qu'il était condescendant, qu'il était vulgaire. Madame MacDonald a été
5 frappée par son agressivité, par le fait que son collègue masculin n'a pas eu le même
6 comportement. Donc, son collègue lui a dit que l'auteur était gentil avec lui et qu'il
7 n'avait aucune difficulté avec lui.

8 C'est également l'expérience d'une autre femme, madame Herman.
9 Lorsqu'ils se sont rencontrés, l'auteur dans sa clinique, lorsqu'ils se sont rencontrés,
10 l'auteur, ce qu'il faisait, il fermait la porte, se rapprochait physiquement d'elle, et
11 madame Herman était mal à l'aise à chaque fois qu'elle avait affaire à lui. Donc, elle n'a
12 jamais été d'accord du fait qu'il ne respectait pas l'espace entre [sic] eux, ce qui a rendu
13 l'auteur très énervé, et donc, il l'avait appelée à plusieurs reprises à ce sujet. Madame
14 Herman a dit que l'auteur perdait le contrôle à plusieurs reprises. De son point de vue à
15 elle, elle ne pense pas que l'auteur se comporte de la même façon lorsqu'il s'agit
16 d'hommes.

17 DD a rencontré l'auteur par le biais de sa mère, EE, quelque sept
18 ans avant les pertes massives. DD était à sa première vingtaine lorsqu'elle a rencontré
19 l'auteur. Donc, elle l'a connu comme étant un millionnaire. DD est l'une des
20 nombreuses personnes qui décrivent comment l'auteur fournissait de la nourriture, du
21 travail et de l'alcool à des personnes, ce qui entraîne des relations où il avait plus de
22 pouvoir, et donc, ce qui donnait lieu à des relations où il avait plus de pouvoir. Et donc,
23 DD rapporte qu'il y a eu une agression sexuelle de la part de l'auteur. Et la mère de DD
24 exprime la relation pour elle, décrit la relation entre sa fille l'auteur comme étant une
25 relation d'amitié. Elle vivait à Portapique où il n'y avait pas de l'eau courante et elle
26 rapporte que l'auteur lui apportait de l'eau pour elle. Aussi, il lui offrait de l'alcool. Ce
27 qu'elle a dit, la raison pour laquelle elle a passé beaucoup de temps avec lui, elle a
28 rapporté aussi qu'il y avait... aussi, il lui offrait le travail pour nettoyer le chalet.

1 Brenda Forbes est une voisine de l'auteur des faits pendant plus de
2 10 ans. Dans son entretien avec la Commission, elle décrit l'auteur comme une
3 personne dont elle a fini par avoir très peur. Elle a observé son comportement
4 dominateur à l'égard de madame Banfield et la façon dont il semblait souvent faire
5 travailler pour lui des personnes dépendantes.

6 Elle a dit que l'auteur lui a fait peur en 2012, madame Forbes a dit
7 que... a observé que l'auteur était agressif avec elle, mais qu'il était aussi amical et
8 respectueux avec son mari. Elle a commencé à stationner son véhicule dans la forêt
9 pour ne pas qu'il sache qu'elle était là. Madame Forbes a observé que... elle a dit
10 qu'elle avait rapporté ces faits à la GRC au sujet de l'auteur. Madame Forbes a observé
11 que l'auteur était agressif avec elle, mais qu'il était amical et respectueux vis-à-vis de
12 son mari. Donc, elle a dit qu'elle se sentait pas très en sécurité à Portapique et
13 finalement, par conséquence, après les menaces et les intimidations de l'auteur, elle a
14 décidé de vendre sa maison et de déménager de Portapique.

15 On va entendre le témoignage de madame Forbes après cette
16 présentation.

17 La prochaine catégorie, c'est le comportement violent à l'égard des
18 clients. Renée Karsten est un denturiste qui travaillait avec l'auteur. Elle raconte avoir
19 témoigné de la violence de l'auteur vis-à-vis de ses clients, y compris ceux à qui il
20 demandait de quitter. Elle a déjà vu l'auteur, pas seulement violent à l'égard de ses
21 patients ou clients, elle a décrit un incident avec un homme qui était dehors... en
22 dehors de la clinique. L'auteur est devenu très en colère, a appelé l'homme de dehors
23 et l'avait battu. Et lorsqu'elle est sortie voir ce qui se passait, il lui a crié, lui a demandé
24 de rentrer à l'intérieur. Il est rentré, il s'est lavé les mains et il a repris le travail avec ses
25 patients.

26 Donc, elle a dit que... lorsqu'il était en colère, il fracassait tout, il
27 cassait le tout et par la suite, il agissait comme si de rien n'était. Un certain nombre de
28 témoignages, y compris celui de son père, rapporte sa violence. Un autre rapport de

1 violence, de colère, à l'égard des patients, il y avait une dame qui était la mère d'un
2 patient de l'auteur qui lui a été référé pour voir l'auteur, pour un denturiste, mais
3 pendant son emploi, l'auteur devenait en... très en colère et demandait à la mère de
4 quitter immédiatement.

5 Ce sont là un certain nombre de... de... de comportements de
6 l'auteur qui a été rapporté. L'auteur avait des patients de toutes les couches de la
7 société, il avait plusieurs patients qui allaient payer ses services en esp... en argent, ou
8 alors par des services. Donc, il a été rapporté... il manipulait aussi ses patients en leur
9 offrant de l'alcool, en leur faisant des avances sexuelles. Il faisait des remarques
10 d'ordre sexuel. D'autres disent ou ont rapporté qu'il était très dur et agressif, lorsqu'il
11 s'adressait à les (inintelligible) en leur présence. Et ce qui les mettait, justement, mettait
12 ces patients dans un inconfort.

13 BK était une personne qui ne vivait pas très loin de la clinique
14 denturiste de l'auteur. Ils se croisaient de façon occasionnelle. Il est devenu un patient
15 après que l'auteur lui ait fourni ses services. Après avoir reçu le denturiste, il se sont
16 mis d'accord à ce qu'il pouvait payer à deux ou trois reprises, sur une base mensuelle.
17 Et une fois qu'il a pas fait de paiement, il avait croisé l'auteur à la clinique et le...
18 l'auteur lui avait demandé s'il pouvait faire le paiement, effectuer le paiement. Le patient
19 lui répond qu'il avait pas d'argent, parce qu'il y avait Noël qui s'approchait et il rapporte
20 que l'auteur s'est énervé, l'a tenu par ses épaules et l'a mis sur ses genoux, et donc, il
21 lui a dit, si vous voulez votre prothèse, il va falloir payer. Il l'a jeté sur la neige, a
22 commencé à rire de lui.

23 Après cet incident, il avait peur de traverser, ou de passer à côté de
24 la clinique de l'auteur. Il a quitté tout le coin quelques mois après.

25 BN était une autre... un autre patient. Elle décrivait l'auteur comme
26 quelqu'un de gentil, jusqu'à ce qu'elle avait eu des problèmes avec ses prothèses
27 dentaires et qu'elle lui en a parlé, à plusieurs reprises. Là, son comportement a changé
28 vis-à-vis d'elle. Et il lui a... un jour, il l'a rencontrée, il l'a croisée et il lui a dit : Je suis

1 tellement en colère contre vous que je voudrais vous cracher dessus. BL et BN, les
2 deux ont décrit le comportement de l'auteur, ses interactions, jusqu'à ce qu'un patient,
3 c'est-à-dire qu'il se plaint contre lui, ses réactions sont toujours colériques vis-à-vis
4 d'eux, lorsqu'il répond.

5 Il est question de plaintes... de plaintes, pardon. Bien sûr, le
6 bulletin de sécurité des agents, il était question de faire des petites enquêtes entre 1998
7 et 2008 (sic), plusieurs plaintes ont été envoyées au bulletin qui... donc, le patient avait
8 des préoccupations par rapport à le... l'au... aux réactions de l'auteur. Aux réactions
9 colériques et violentes. L'auteur réagissait aux plaintes de la même façon, il refusait
10 d'accepter ou d'assumer la responsabilité et refusait toutes les plaintes à son encontre.

11 En 2005, quatre plaintes ont été référées à un panel d'écoute, avec
12 une plainte supplémentaire concernant les allégations... (coupure de son).

13 Après qu'il ait écrite... écrit une lettre non favorable, le... le... le
14 responsable lui a demand... a appelé et demandé de changer les lettres. Il a nié.
15 Ensuite il a signé, en 2007, une entente qui comprenait les conclusions disciplinaires du
16 conseil contre lui. L'audience l'a réprimandé, l'a suspendu pendant un mois et lui a
17 obligé de... de... d'améliorer sa façon de communiquer avec les clients. Et l'a obligé à
18 payer les coûts associés avec l'enquête et la conclusion de la plainte, pour un total de
19 8 000 \$. Suite à cette entente, le responsable a participé dans deux séances de
20 counseling professionnel chez Fenwick Psychological Services, et a assisté à un
21 séminaire qui s'appelait : Traiter avec des... peu... des gens difficiles. Comment
22 communiquer avec diplomatie.

23 Le responsable a continué à nier sa responsabilité, lors des
24 plaintes subséquentes. Un aspect des plaintes portait sur les... des... malversations
25 du... du responsable. Il refusait d'admettre toute... tous méfaits.

26 Ensuite, on va parler du comportement violent contre ses
27 connaissances mâles et contre ses amis et ses... et des inconnus. Il a été coupable de
28 voie de fait contre un adolescent. Il connaissait, apparemment, la famille de cet

1 adolescent. Mais on ne sait pas exactement comment. Cette personne a été battue à la
2 tête et au dos. Ensuite, il a été accusé, il a reçu une... il a été trouvé coupable. Mais
3 après la période de probation, l'accusation n'allait pas faire partie de son dossier
4 criminel. Suite à... au... à l'ordre de... de probation, il ne pouvait pas avoir une arme à
5 feu, ou pendant la période probatoire. Il devait aussi assister à une évaluation de
6 gestion de la colère.

7 L'autre d'un autre incident décrit par Joe Cartwright, un travailleur
8 qui faisait partie d'une équipe qui amenait des fournitures pour rénover le chalet à
9 Portapique a traversé son terrain. Le responsable l'a... lui a assené un coup à la tête.
10 Quand la personne est revenue à lui-même, il a essayé de se battre de... avec le
11 responsable. Les autres ont continué à travailler. Monsieur Cartwright a... a dit du
12 responsable qu'il aimait ça traiter les gens comme de la merde.

13 Les exemples de conflits physiques avec les voisins, les amis et
14 des gens qu'il rencontrait dans des bars, par exemple, et d'autres endroits publics
15 remontent à l'époque de sa... à l'université.

16 PM était son coloc à l'université du Nouveau-Brunswick. Il disait
17 que le responsable se bagarrait avec les gens de la résidence. Il disait qu'il était un peu
18 fou et qu'il n'allait jamais oublier la menace qui l'avait... lui avait tendue de couper ses
19 orteils pendant qu'il dormait.

20 Dave Quinlan vivait près de la clinique à Dartmouth, et il était l'ami
21 du responsable. Ils allaient... ils allaient boire, et draguait ensemble, mais, parfois, ils
22 ont eu des bagarres en... en... Un moment donné, il... il a frappé au visage, il était
23 fâché par le fait qu'il dansait avec sa copine. Et il disait à monsieur Quinlan que... qu'il
24 pouvait aller porter plainte contre lui, au Palais des Congrès.

25 Kipling Mackenzie était un ami du responsable, pendant beaucoup
26 d'années. Il l'avait rencontré par le biais de Tom Evans, qui était le propriétaire de
27 monsieur Mackenzie s'est souvenu d'une bagarre entre lui et le responsable en 2013
28 ou 2014. Un témoin nommé Kimo a dit à la GRC, après l'incident de perte massive, a

1 raconté cette même bagarre. Il a dit qu'en 2020, monsieur Mackenzie était dans le
2 comté de Pictou, il le cherchait pour le tuer.

3 Ces rencontres avec le responsable seront discutées dans le cadre
4 de la présentation du document fondamental sur les malversations financières du
5 responsable.

6 Donna Grâce se souvient d'un moment où le responsable a dit qu'il
7 avait vu quelqu'un, vers minuit, à Dartmouth, c'était un homme noir, et il croyait qu'il
8 pouvait s'en tirer sans... sans responsabilité et il l'a absolument battu jusqu'à
9 l'inconscience.

10 Racquel Deveau se souvient... elle a travaillé à la clinique pendant
11 un an, et elle se souvient que le responsable lui ai dit qu'il avait battu un itinérant
12 pendant les années 2000.

13 Plusieurs personnes ont dit qu'il s'était ven... vanter de l'avoir battu
14 des gens et qu'il éta... il... savait comment se débarrasser de corps, de cadavres.
15 C'était quelque chose de très intimidant, qu'il disait parfois. Il n'y a pas de preuve qu'il
16 est... qu'il s'est débarrassé des cadavres.

17 Nous allons maintenant parler de certaines menaces tendues vers
18 une... un policier, tel que détaillé dans le document fondamental sur les armes à feu. Le
19 gen... le caporal Greg Densmore, de... du service de police de Truro a reçu de
20 l'Information sur le responsable. La source a dit au caporal que le responsable avait dit
21 qu'il voulait tuer un flic. Et que le responsable possédait au moins une arme de poing et
22 plusieurs armes d'épaule. La source avait vu ces armes à feu et il a dit au caporal que
23 le responsable était dérangé parce qu'il croyait... il trouvait que la police n'avait pas
24 enquêté correctement sur une... une plainte qu'il avait déposée en 2008.

25 Le caporal a inclus cette Information dans la base de données, le 3
26 mai 2011. Le sergent d'état-major Morris a partagé une copie de ce document plus tard,
27 avec un autre service. Voici la copie.

28 Donc, le 3 et 4 mai 2011, le caporal Densmore a déposé

1 l'Information sur la menace du responsable, avec trois agences, trois services. Donc, il
2 a déposé ce rapport dans la base de données, il a appelé le sergent d'état-major Morris
3 et il a aussi... et par le biais aussi d'un... du bulletin de sécurité des policiers, qui avait
4 été distribué aux polices partout au Canada.

5 Après l'incident des pertes massives, la GRC a étudié l'histoire des
6 recherches du responsable, sur son ordinateur. En 2018, il avait fait une recherche sur
7 YouTube sur les policiers qui se font battre. Et en '19, il avait fait une autre recherche
8 sur les types de carabines utilisées par la GRC. Et un article de recommandation est
9 émis, suite à la fusillade de Moncton.

10 Je vais maintenant présenter un résumé du comportement violent
11 du responsable envers d'autres... autrui. Cette présentation porte sur certains des
12 éléments d'Informations dans le document fondamental. Il y a d'autres incidents dans le
13 document, et d'autres détails sont fournis. Le résumé de l'Information comprend le
14 suivant :

15 Le responsable était manipulateur, dans certaines relations, et était
16 violent de façon physique ou émotive avec ses conjointes. Il était souvent violent contre
17 les gens qui avaient moins d'argent que lui. La violence physique était utilisée contre
18 des hommes à revenus modiques, des patients, des inconnus, et il utilisait aussi
19 l'argent, le statut dans ses interactions avec les femmes, avec qui il cherchait des
20 relations sexuelles. Dont certaines qu'il a agressées sexuellement.

21 Et il blâmait les patients, les insultait et niait sa responsabilité
22 quand il a été confronté par ses méfaits professionnels. Le responsable était soupe au
23 lait. Il a... il a... il était souvent provoqué pour répondre de manière disproportionnée
24 avec des explosions violentes. Il était... avait un comportement intimidant, agressif ou
25 sexuellement suggestif contre les femmes, quand elles étaient seules avec lui. Et il se
26 vantait de l'avoir commis des actes violents.

27 Ces observations sont basées sur les Informations obtenues par la
28 Commission sur la violence du responsable. Ces informations font partie des cas... des

1 conséquences et des circonstances de l'incident de pertes massives. C'est des
2 éléments difficiles à entendre.

3 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Je vous remercie de votre
4 attention.

5 **Me EMILY HILL** : Commissaire, cela termine la présentation. Je
6 crois que madame Forbes est prête à comparaître. Est-ce que ces documents ont été
7 déposés en preuve, je crois?

8 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Merci. Maître Hill.

9 **Me EMILY HILL**: Merci. Nous attendons que Mme Forbes soit
10 disponible. Je crois qu'elle est à l'écran maintenant. Vous nous entendez ? Vous nous
11 entendez, mais on ne vous entend pas.

12 **Mme BRENDA FORBES**: Vous m'entendez ?

13 **Me EMILY HILL**: Oui. Merci. Madame la registraire, pouvez-vous
14 donc assermenter Mme Forbes ?

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Jurez-vous de dire la
16 vérité, toute la vérité et rien que la vérité ?

17 **Mme BRENDA FORBES**: Oui.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Merci.

19 **Mme BRENDA FORBES**: Je le jure.

20 **--- Mme BRENDA FORBES, SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE :**

21 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me EMILY HILL :**

22 **Me EMILY HILL**: Merci, Madame la registraire, bonjour Madame
23 Forbes.

24 **Mme BRENDA FORBES**: Bonjour.

25 **Me EMILY HILL**: Merci d'être venue, je sais que vous êtes dans
26 l'Ouest canadien, donc merci de vous être levée tôt.

27 **Mme BRENDA FORBES**: D'accord.

28 **Me EMILY HILL**: On va parler de certains éléments difficiles

1 aujourd'hui, vous êtes sur ZOOM, donc parfois, il est difficile pour moi de savoir si vous
2 avez... si vous... en arrachez, alors si jamais vous avez besoin d'une pause, dites-le
3 nous. Il y a aussi des interprètes dans la salle et il y a aussi une transcription, un
4 procès-verbal qui se fait, donc vous allez toujours devoir dire « oui ». Et vous ne pouvez
5 pas seulement dire oui en hochant la tête. Donc aussi, je veux que vous sachiez que
6 les informations que vous avez fournies lors de vos deux interrogatoires avec la GRC et
7 aussi avec la Commission, toute cette information fait partie déjà du dossier, donc peut-
8 être que je n'aurai pas de questions à vous poser à ce sujet. Je vais peut-être vous
9 montrer aussi une partie d'un document fondamental ou une transcription et je vais
10 vous demander de commenter. Est-ce que ça va ?

11 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

12 **Me EMILY HILL:** Alors commençons avec quelques questions de
13 base. Je sais que vous êtes à la retraite, n'est-ce pas ?

14 **Mme BRENDA FORBES:** C'est exact.

15 **Me EMILY HILL:** Et avant de prendre votre retraite, vous étiez...
16 vous aviez une carrière dans les Forces armées, c'est ça ?

17 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, c'est ça.

18 **Me EMILY HILL:** Et ça veut dire que vous avez vécu dans
19 différents endroits.

20 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, un peu partout au Canada et en
21 Allemagne, à plusieurs endroits.

22 **Me EMILY HILL:** Et vous avez vécu à Portapique entre 2002 et
23 2014, n'est-ce pas ?

24 **Mme BRENDA FORBES:** C'est exact.

25 **Me EMILY HILL:** Avec votre mari, n'est-ce pas ? Votre mari
26 George

27 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, c'est ça.

28 **Me EMILY HILL:** Donc, je veux confirmer votre adresse, c'était 293

1 chemin Portapique Beach, n'est-ce pas ?

2 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, c'est ça.

3 **Me EMILY HILL:** L'information que je possède, c'est que quand
4 vous avez déménagé, cette maison a été vendue à John Zahl et Joanne Thomas, qui
5 sont décédés lors de l'incident des pertes massives, n'est-ce pas ?

6 **Mme BRENDA FORBES:** C'est exact.

7 **Me EMILY HILL:** Si j'ai bien compris, votre propriété était tout près
8 de celle du responsable des faits, n'est-ce pas ?

9 **Mme BRENDA FORBES:** C'est exact, oui.

10 **Me EMILY HILL:** Et sa maison était visible à partir de chez vous,
11 n'est-ce pas ?

12 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, c'est ça. Moi, si j'étais chez nous, je
13 pouvais voir sa maison sans aucun problème.

14 **Me EMILY HILL:** Je vais vous poser quelques questions sur vos
15 observations du responsable des faits. C'est le mot que l'on utilise pour se référer à
16 Gabriel Wortman, mais si vous préférez utiliser un autre mot, vous pouvez le faire. De
17 quoi vous souvenez-vous de votre première rencontre avec le responsable ?

18 **Mme BRENDA FORBES:** Quand on l'a rencontré pour la première
19 fois, on aurait dit quelqu'un de correct, mais on a su assez rapidement qu'il ne l'était
20 pas. Il savait qu'on était avec les Forces armées, donc il a essayé de faire en sorte que
21 l'on procure des armes à feu ou des balles pour lui et on lui a dit non, parce qu'on était
22 justement des gens des Forces armées et c'est contre la loi. Donc on a refusé.

23 **Me EMILY HILL:** Quelques questions sur cela. Quand vous dites
24 qu'il vous a demandé de faire cela, vous parlez de qui ?

25 **Mme BRENDA FORBES:** De moi et de mon mari.

26 **Me EMILY HILL:** Et est-ce que vous aviez un permis d'arme à feu
27 à cette époque-là ?

28 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, quand vous êtes membre des

1 Forces armées comme on était, nous, mon mari et moi, on avait effectivement nos
2 armes à feu, mais on ne lui disait pas qu'on les avait.

3 **Me EMILY HILL:** Et donc la demande qu'il vous a fait d'obtenir des
4 armes à feu ou des munitions, est-ce que vous vous souvenez de la période de temps
5 qui s'était écoulée avant... après son arrivée dans le voisinage, avant qu'il vous
6 demande ça ?

7 **Mme BRENDA FORBES:** Je pense que c'était six ou sept mois,
8 parce qu'on travaille encore sur la maison et dans un premier temps on ne parlait pas
9 beaucoup avec lui, mais quand on a commencé à le connaître, on s'est éloigné pas mal
10 de lui, parce qu'on ne voulait rien savoir de cette discussion des armes à feu.

11 **Me EMILY HILL:** Est-ce que vous vous souvenez s'il vous posait
12 des questions d'ordre général ou plutôt spécifique ?

13 **Mme BRENDA FORBES:** C'était une demande générale, il
14 demandait s'il pouvait obtenir des balles, des armes en feu, et on lui a dit : « Mais
15 certainement pas ! »

16 **Me EMILY HILL:** Et est-ce que vous avez déjà observé le
17 responsable des faits avec des armes à feu ?

18 **Mme BRENDA FORBES:** Oui. Oui, parce qu'on était assis sur la
19 terrasse, mettons... si on était assis sur la terrasse, on le voyait en train de décharger
20 des armes à feu dans l'eau. L'eau qui était juste en contrebas. Et mon mari lui a dit qu'il
21 n'avait pas le droit de faire ça, parce que si vous déchargez votre arme à feu, vous
22 pourriez blesser quelqu'un. Vous n'avez pas le droit de faire ça. On savait tout de suite
23 qu'il y avait quelque chose de croche. Et on ne savait pas à l'époque, parce que lui il n'a
24 jamais dit qu'il n'avait pas le droit de posséder des armes à feu. On ne savait pas ça.

25 **Me EMILY HILL:** Et après cette conversation que vous venez de
26 décrire, lorsque votre mari avait dit que ce n'était pas une activité, est-ce qu'il avait
27 continué à faire ça ou il a arrêté ?

28 **Mme BRENDA FORBES:** Non, il a continué à tirer. À tout moment

1 lorsqu'il pouvait le faire, il le faisait, il tirait des armes. Et nous, on s'assurait d'être loin
2 de là.

3 **Me EMILY HILL:** Et pendant que vous viviez à Portapique, avez-
4 vous socialisé avec l'auteur ?

5 **Mme BRENDA FORBES:** Lorsqu'on s'était installés là-bas, on
6 pensait qu'il était bien, qu'il allait bien, on l'avait rencontré. C'est lorsque j'ai rencontré
7 Lisa, tout semblait correct, mais on a découvert que ce n'était pas le cas plus tard.

8 **Me EMILY HILL:** Et donc, vous parlez de Lisa, c'est sa conjointe
9 de fait, de l'auteur ?

10 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

11 **Me EMILY HILL:** Aviez-vous socialisé avec elle aussi, lorsque vous
12 l'avez fait avec l'auteur ?

13 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, au départ oui, mais après un
14 moment, elle n'avait plus le droit de venir nous voir.

15 **Me EMILY HILL:** Avez-vous remarqué des choses... avez-vous
16 observé certaines choses sur l'auteur par rapport à Lisa Banfield ?

17 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, il était très possessif. Elle était bien,
18 on avait parfois des rencontres, des petits *party* dans le jardin. Ce qu'il faisait, il venait
19 la chercher, bien sûr la saisir, s'emparer d'elle et la ramener à la maison.

20 **Me EMILY HILL:** Vous aviez observé ça vous-même ?

21 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

22 **Me EMILY HILL:** Et quand est-ce que vous avez dit qu'il l'avait
23 saisi, vous voulez dire physiquement ou...

24 **Mme BRENDA FORBES:** Non, physiquement. Il l'attrapait, la
25 saisissait et l'éloignait.

26 **Me EMILY HILL:** Et comment réagissait Mme Banfield ?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Elle ne disait rien, elle était très calme.
28 Elle s'enfuyait, elle faisait des choses comme ça, elle se retirait. Mais on peut dire

1 qu'elle avait peur. Et ce n'était pas une seule fois, parce qu'il y avait d'autres voisins qui
2 venaient assister, qui étaient parmi nous et qui avaient aussi remarqué la même chose.

3 **Me EMILY HILL:** Je voudrais vous poser quelques autres
4 questions, peut-être qui n'ont pas de relation avec les pertes massives. Comme vous le
5 savez peut-être, peut-être que je... je voudrais dire que vous aviez déménagé de
6 Portapique en 2014 et donc, comment avez-vous appris pour les pertes massives, pour
7 ce qui s'est passé en 2020 ?

8 **Mme BRENDA FORBES:** Dès que c'était dans les médias, j'ai dit :
9 « Oh mon Dieu ! Il a fait quelque chose de fou. » Je ne pouvais pas le croire qu'il était
10 encore là et que ça s'est passé là, ce qui s'est passé. J'avais dit aux gens avant cela,
11 qui vivaient à Portapique, qu'il était dangereux. Et c'était mauvais, qu'il était mauvais, il
12 était violent et abusif. Et pas mal de personnes qui vivaient à Portapique me disaient :
13 « Mais non, c'est quelqu'un de gentil, de bien. Il se comporte toujours bien. » Mais
14 lorsqu'il y a eu ces pertes massives, j'ai contacté, j'ai eu pas mal de rappels de la part
15 de personnes qui ont présenté des excuses, qui ont dit : « On est désolé de ne pas
16 vous avoir cru. »

17 **Me EMILY HILL:** Et vous avez vu dans pas mal de rapports que
18 pendant les pertes massives il s'était déguisé en officier de la GRC. L'aviez-vous vu
19 auparavant porter des choses pareilles ?

20 **Mme BRENDA FORBES:** Non. Non.

21 **Me EMILY HILL:** Et peut-être que vous avez appris aussi que
22 l'auteur conduisait une réplique de véhicule de police. Aviez-vous déjà vu ce véhicule
23 avant, lorsque vous viviez à Portapique ?

24 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

25 **Me EMILY HILL:** Aviez-vous socialisé ou déjà visité l'entrepôt que
26 possédait l'auteur ?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

28 **Me EMILY HILL:** Nous avons aussi appris dans le cours de notre

1 travail que l'auteur avait acheté d'autres répliques de véhicules qui n'étaient pas
2 marqués, de police, aviez-vous déjà vu l'auteur conduire l'une de ces voitures ?

3 **Mme BRENDA FORBES:** Non, pas du tout. Peut-être qu'il les avait
4 eues lorsque nous on avait déménagé de là.

5 **Me EMILY HILL:** Vous avez parlé quelques minutes auparavant
6 sur certaines observations que vous avez faites par rapport à l'auteur et à Lisa Banfield.
7 Dans une déclaration vous avez décrit la situation avec Lisa Banfield, je voudrais faire
8 référence à une déclaration de Lisa Banfield à la GRC qui a été faite le 22 avril.
9 Madame la registraire, c'est à la page 2 si vous voulez bien et j'ai le numéro de COMM,
10 c'est 0004004.

11 **(COURTE PAUSE)**

12 **Me EMILY HILL:** Donc Madame Forbes, ça, c'est le transcript de
13 ce que vous aviez fourni à la GRC le 22 avril 2022, donc on va voir... donc ça dit :

14 « Il a aménagé, il a déménagé, il est venu avec
15 son ami Lisa et un jour elle s'est sauvée de lui,
16 elle est venue chez moi et je lui ai dit qu'elle
17 avait besoin de demander de l'aide, qu'elle ne
18 peut pas continuer pour se cacher de lui, mais
19 elle avait tellement peur qu'elle ne voulait pas
20 quitter, parce qu'elle savait qu'il allait la
21 retrouver et la tuer. »

22 Merci, Madame le registraire. Est-ce que cette déclaration... bon,
23 d'abord, c'est exact ?

24 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

25 **Me EMILY HILL:** Je voudrais juste vous poser quelques questions
26 au sujet de cet incident. À cette occasion, pourquoi vous aviez compris que Lisa
27 Banfield... pourquoi elle est venue chez vous, vers votre maison ?

28 **Mme BRENDA FORBES:** Ce qui s'est passé en fait, c'est qu'il

1 avait bloqué son véhicule, donc elle ne pouvait pas partir. Donc elle s'est enf... elle
2 s'est... elle essayait en fait de prendre la voiture pour partir, mais lui, il l'avait bloqué de
3 sorte à ce qu'elle ne pouvait pas bouger donc tout ce qu'elle pouvait faire, c'est de venir
4 vers chez moi et c'est là où je lui ai dit : « Tu as besoin d'aide. » Mais elle avait
5 tellement peur, elle avait... elle était... elle avait très peur de lui. Et à partir de ce
6 moment-là, justement, lorsqu'elle me parle... lorsqu'elle me parlait, elle n'avait pas la
7 permission de s'approcher de moi, mais du tout.

8 **Me EMILY HILL:** Quelles observations avez-vous faites sur
9 comment elle était ce jour-là ?

10 **Mme BRENDA FORBES:** Elle avait très peur, elle était effrayée et
11 j'ai offert de l'aide, mais elle ne voulait pas, parce qu'elle était très effrayée.

12 **Me EMILY HILL:** Vous vous souvenez qu'est-ce qu'elle a dit en
13 réaction à votre suggestion lorsque vous lui avez parlé de certains endroits où elle
14 pourrait être en sécurité ?

15 **Mme BRENDA FORBES:** Elle s'inquiétait de ce qui allait se
16 passer, ce qu'il allait arriver à sa famille. Elle était vraiment effrayée qu'il allait se mettre
17 à sa poursuite.

18 **Me EMILY HILL:** Vous souvenez-vous combien de temps elle est
19 restée chez vous lors de cet incident ?

20 **Mme BRENDA FORBES:** Je dirais une demi-heure. Pas très
21 longtemps.

22 **Me EMILY HILL:** Et comment ça a fini ce jour-là ?

23 **Mme BRENDA FORBES:** Lorsqu'elle est retournée chez elle, je ne
24 sais pas. Parce que c'est clair qu'il ne m'aurait pas laissé entrer, donc je ne sais pas
25 qu'est-ce qui s'est passé.

26 **Me EMILY HILL:** Donc de votre point de vue, ça a terminé par le
27 fait qu'elle ait quitté votre maison et retourné dans la maison de l'auteur.

28 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

1 **Me EMILY HILL:** Vous avez dit que l'auteur avait commencé à...
2 vous avez dit qu'elle n'avait plus le droit de venir vous voir, et donc je voudrais vous
3 poser quelques autres questions à ce sujet. Comment avez-vous appris que c'était le
4 cas ? Voulez-vous expliquer un peu ? Désolé, ce n'est pas une très bonne question.

5 Vous avez dit, il y a quelques minutes, qu'à un certain moment Lisa
6 Banfield n'avait plus le droit de passer du temps avec vous et je me demandais
7 comment vous avez appris ça.

8 **Mme BRENDA FORBES:** Lorsque l'auteur... lorsqu'il a découvert
9 que... que j'avais... je l'avais dénoncé, qu'il la maltraitait. J'avais dénoncé sa
10 maltraitance, donc son oncle Glynn Wortman, parce que j'avais parlé à Glynn et que...
11 et après quelques verres, Glynn a été lui dire que je l'avais dénoncé à la GRC pour
12 avoir agressé Lisa. À partir de ce moment, c'est clair qu'elle n'avait aucun droit de
13 s'approcher de moi, mais alors pas du tout. Et c'est là, il a commencé à, je dirais, à me
14 coincer, si je puis dire ça et donc, mon mari était toujours avec moi. Comme je l'ai dit
15 plus tôt, je me cache dans mon véhicule et que je le stationnais devant les arbres pour
16 pas qu'il sache que j'étais chez moi à la maison, mais... Et sinon, il restait en dehors, à
17 l'extérieur de chez moi et qu'il regardait et que... il voulait me faire... genre pour
18 m'effrayer, ça me faisait peur. Il ne savait même pas que j'étais à la maison. C'était très
19 mauvais. Et lorsque mon mari est venu, je lui ai dit, mon mari l'a vu faire la même chose
20 et dès que mon mari sortait, lui, il part, il s'enfuit. Désolée, mais c'était très mauvais.

21 **Me EMILY HILL :** Je peux vous poser quelques questions pour
22 l'instant sur un autre incident que vous aviez décrit avec l'auteur? Je me demande,
23 Madame la registraire, si vous pouvez nous montrer le document de base intitulé « La
24 violence à l'égard d'autrui » à la page 36?

25 Donc Madame Forbes, je vais lire un paragraphe pour vous et vous
26 demander de le commenter; c'est le paragraphe 118, donc il dit que :

27 « Brenda Forbes vivait à Portapique Beach Road
28 avec son mari, Georges Forbes, d'environ juillet

1 2002 jusqu'à 2014. Après les pertes massives,
2 Madame Forbes a dit à la GRC que l'auteur l'avait
3 menacée en 2012 parce qu'elle avait dit à son oncle,
4 Glynn Wortman, que l'auteur ramenait des femmes
5 chez lui et Glynn Wortman avait dit à l'auteur, avait
6 dit cette information, donné ces informations à
7 l'auteur et à Lisa Banfield. L'auteur avait tiré Madame
8 Banfield de la maison de Forbes et a confronté, lui a
9 dit « Tu vas le regretter. »

10 Donc, à ce sujet, est-ce que c'est précis, c'est exact tout ça?

11 **Mme BRENDA FORBES** : Oui, bien sûr. Il était venu à la maison et
12 il avait saisi Lisa et il lui a dit « C'est quoi cette histoire que tu racontes, que tu lui dis
13 que j'étais avec quelqu'un d'autre? » Mais lorsqu'il était là, c'est clair qu'il la contrôlait
14 complètement. Et lorsqu'il était venu, j'ai dit... le tout... « C'était bien pour toi, tu
15 n'aurais pas vu ailleurs » et à ce moment-là, il l'avait tirée et il ne voulait plus qu'elle soit
16 ou qu'elle s'approchait de moi.

17 **Me EMILY HILL** : Cet incident dont on parle maintenant, lorsque
18 vous dites que si la chaussure s'adaptait à l'homme ou si... est-ce que vous faisiez
19 allusion à Lisa Banfield à Portapique?

20 **Mme BRENDA FORBES** : Désolée – voulez-vous répéter ça, s'il
21 vous plaît?

22 **Me EMILY HILL** : Oui, bien sûr. Ce que je comprends, enfin... j'ai
23 compris que cet incident a commencé parce que l'auteur était en colère contre vous
24 parce qu'il pensait que vous aviez dit à Glynn Wortman ou à Lisa Banfield qu'il y avait,
25 qu'il connaissait d'autres femmes à Portapique?

26 **Mme BRENDA FORBES** : Oui, je l'ai dit à Lisa, bien sûr. Et à
27 Glynn aussi, je lui ai dit.

28 **Me EMILY HILL** : Et lorsque l'auteur est venu chez vous pour... et

1 qu'il a eu cette conversation, où se trouvait votre mari à ce moment-là? Il était à la
2 maison?

3 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

4 **Me EMILY HILL** : Et après votre réaction, votre réponse, vous avez
5 dit que si ça s'adaptait... qu'est-ce qui s'est passé après? Comment l'auteur avait
6 réagi?

7 **Mme BRENDA FORBES** : Il l'a tirée et il l'a prise avec lui à la
8 maison. Il l'a saisie et il l'a prise avec lui.

9 **Me EMILY HILL** : Je pense que vous avez dit qu'après cet incident,
10 vous avez dit que Madame... vous aviez compris que Madame Banfield ne pouvait plus
11 vous contacter, mais ça, c'était plus tôt; vous avez dit que c'était après que vous ayez
12 dénoncé cela à la GRC.

13 Maintenant, pouvez-vous vous souvenir après lequel de ces
14 incidents vous ne pouviez plus voir Lisa Banfield?

15 **Mme BRENDA FORBES** : Désolée... je dirais les deux, aux deux
16 fois, aux deux reprises. Et donc, quand je lui ai dit à elle par rapport à lui, qu'il allait
17 regarder ailleurs pour chercher d'autres femmes... et c'est ça.

18 **Me EMILY HILL** : Merci! Vous avez parlé aussi un petit peu de ce
19 moment, cette période de temps où l'auteur stationnait devant chez vous – on va voir
20 cela dans le document de base et vous allez nous dire, nous donner... nous faire part
21 de vos commentaires. C'est le paragraphe 119, lorsque... dans le document intitulé
22 « La violence à l'égard d'autrui », paragraphe 119 et je cite... en fait, le document est
23 décrit dans le 118 :

24 « Brenda Forbes a dit, après cet incident, elle avait
25 remarqué que lorsqu'elle retournait du travail, qu'elle
26 stationnait son véhicule sur l'allée du garage, l'auteur
27 venait, seul et il stationnait son camion en face de la
28 maison et commençait à regarder la maison pendant

1 une demi-heure. Il a fait ça pendant quelques jours,
2 ce qui l'a effrayée. »

3 Donc, il était question pour elle... elle a dit
4 qu'elle voulait, bien sûr, l'éviter et pour ne pas qu'il
5 sache qu'elle était rentrée chez elle, elle stationnait
6 son véhicule... elle ne stationnait plus sur l'allée du
7 garage, mais plus loin. Donc, ils ont dit à la
8 Commission que lorsque l'auteur savait que Madame
9 Forbes était loin, il pensait qu'elle était loin alors
10 qu'elle était à la maison, il stationnait en face de chez
11 elle, il restait longtemps à regarder, ce qui l'effrayait.
12 L'auteur avait continué à stationner son véhicule
13 devant la maison des Forbes et lorsqu'il a remarqué
14 que Georges était là, il était parti.

15 Ensuite, ils ont dit que l'auteur, c'est-à-dire son
16 comportement était rapporté à la GRC et Madame
17 Forbes avait fait un rapport en 2013 – elle a annoncé
18 cela à la GRC au sujet de l'auteur. Ce rapport est
19 discuté plus loin. Aussi, Brenda Forbes avait dit à la
20 Commission qu'elle pourrait avoir dit à quelques
21 personnes au boulot, à son travail, au sujet du
22 comportement de l'auteur. Elle n'a pas rapporté son
23 comportement à la GRC parce qu'à ce moment-là,
24 elle était militaire. »

25 Merci, Madame la registraire.

26 Donc, Madame Forbes, je vous ai lu tout ça. Il nous a dit aussi,
27 donc... d'abord, avez-vous des commentaires à ajouter, des clarifications à faire au
28 sujet de ces paragraphes que je viens de lire?

1 **Mme BRENDA FORBES** : Non.

2 **Me EMILY HILL** : J'ai remarqué quelque chose, lorsque je vous ai
3 posé la question. Je pense qu'un moment donné, vous décriviez qu'il stationnait son
4 camion et à un autre moment, vous disiez qu'il stationnait un véhicule. À l'heure
5 d'aujourd'hui, vous souvenez-vous quel type de véhicule il avait?

6 **Mme BRENDA FORBES** : Non, je ne peux pas me souvenir
7 exactement c'était quoi le véhicule, mais je sais que ce n'était pas un véhicule de la
8 GRC, ça, c'est clair. Mais je ne me souviens pas si c'était un véhicule ou un camion,
9 maintenant, parce que... avec tout ce qui s'est passé...

10 **Me EMILY HILL** : Mais je pense que dans votre déclaration de mai
11 2020 à la GRC, vous avez dit qu'il s'est comporté de la sorte pendant quelques jours
12 mais après, avec la Commission, vous avez dit que ça a duré quelques mois. Donc
13 aujourd'hui, pouvez-vous vous souvenir de combien de temps il a fait ça, pendant
14 combien de temps?

15 **Mme BRENDA FORBES** : Pour le moment, du... je ne connais
16 pas, je n'ai pas les dates. Du temps où mon mari était en Afrique, je ne sais pas
17 combien ça a duré.

18 **Me EMILY HILL** : Je voudrais maintenant discuter du rapport de
19 signalement à la GRC. Madame la registraire, la page 37 dans le document de la
20 violence à l'endroit des autres. Je vais vous lire le paragraphe 124 :

21 « Suite aux pertes massives, Brenda Forbes a dit à
22 la GRC qu'un moment donné dans l'été de 2013,
23 qu'elle avait appelé la GRC et signalé un incident de
24 violence familiale qui impliquait l'auteur et la
25 conjointe de fait, que l'oncle de l'auteur, Glynn
26 Wortman avait témoigné. Elle a également signalé
27 que l'auteur possédait un bon nombre d'armes
28 illégales. »

1 C'était un sommaire, un résumé de très haut niveau alors je vais
2 vous poser quelques questions au sujet de votre déclaration que vous insistez que vous
3 avez faite en 2013. Avez-vous vu l'incident de violence que vous avez signalé?

4 **Mme BRENDA FORBES** : Sa violence à l'endroit d'elle?

5 **Me EMILY HILL** : Si j'ai bien compris le renseignement, vous
6 avez... vous dites que vous avez contacté la GRC en 2013 et vous avez signalé une
7 agression que l'auteur aurait commise à l'endroit de Lisa Banfield.

8 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

9 **Me EMILY HILL** : Avez-vous témoigné de cela? Étiez-vous témoin
10 oculaire?

11 **Mme BRENDA FORBES** : Est-ce que moi, je l'ai vu moi-même?
12 Non. Glynn Wortman, en fait, me l'a signalé et je ne me rappelle pas c'était qui, mais il y
13 avait une photo et je me rappelle... je ne sais pas c'est où cette photo. Glynn y était,
14 était présent, Allison y était... et les deux frères Ellison, ils étaient présents. Elle était
15 par terre, il était en train de l'étrangler et elle a dit « Vous devez vous écarter ou ça va
16 s'empirer ».

17 **Me EMILY HILL** : Alors, je vais vous poser quelques questions à ce
18 sujet. L'incident que vous décrivez, où l'auteur avait mis Madame Banfield par terre et il
19 l'étranglait, vous dites qu'il y avait plusieurs témoins oculaires – Glynn Wortman, Allison
20 Sutherland et les frères Ellison aussi?

21 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

22 **Me EMILY HILL** : Vous avez reçu ces renseignements-là de Glynn
23 Wortman, c'est ça?

24 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

25 **Me EMILY HILL** : Est-ce que vous vous rappelez combien
26 rapidement après l'incident qu'il voulait signaler?

27 **Mme BRENDA FORBES** : Directement après l'incident, Glynn me
28 l'a signalé.

1 **Me EMILY HILL** : Même jour? Est-ce que ça aurait été le même
2 jour, le lendemain?

3 **Mme BRENDA FORBES** : Je dirais que c'était probablement le
4 lendemain parce que j'étais probablement au travail à ce moment-là. Alors bon, avec
5 Glynn, maintenant, il souffre de démence, alors il se rappelle de certaines choses assez
6 bien, mais il y a d'autres choses qui lui posent difficulté.

7 **Me EMILY HILL** : Je vais vous demander de mettre uniquement
8 l'emphase sur vos souvenirs. Alors, les renseignements que vous avez reçus de Glynn,
9 vous aviez mentionné une photo. Pourriez-vous nous parler un peu de cette photo?

10 **Mme BRENDA FORBES** : Je ne me rappelle plus de qui j'ai reçu la
11 photo, mais si vous descendez le chemin Portapique Beach à gauche, où Gabriel avait
12 son autre emplacement, il avait un grand champ et c'est là où il l'avait... Lisa Banfield
13 par terre et les hommes étaient tout autour d'elle et c'est là où elle a dit « Vous devez
14 vous éloigner ou ça va s'empirer ».

15 **Me EMILY HILL** : Qui a dit ça, alors?

16 **Mme BRENDA FORBES** : Lisa a dit ça. Elle a dit ça aux hommes
17 « Vous devez vous écarter, vous éloigner – sinon, ça va s'empirer ».

18 **Me EMILY HILL** : Alors, lorsque vous avez reçu ce renseignement-
19 là, qu'est-ce que vous avez décidé de faire?

20 **Mme BRENDA FORBES** : J'ai été à la GRC, je me suis rendue à
21 la GRC et je leur ai dit ce qui s'était passé, qu'elle avait subi une agression et ce genre
22 de choses et on m'a dit qu'elle devait faire la plainte, déposer une plainte. Ils n'ont
23 même pas vérifié comment elle allait. Et j'ai dit « Il a des armes » et il n'y a rien qui n'a
24 été fait, rien – aucune chose.

25 **Me EMILY HILL** : Je vais vous poser des questions à ce sujet. Je
26 pense que vous avez dit plus tôt que vous n'aviez pas signalé des comportements
27 antérieurs, mais vous avez signalé cet incident. Alors, je veux juste comprendre avez-
28 vous choisi de signaler cet incident et non pas d'autres incidents?

1 **Mme BRENDA FORBES** : C'est arrivé à un moment où j'avais
2 peur qu'elle se fasse tuer. Je savais qu'il était dangereux, alors je l'ai signalé. C'est tout
3 à fait fou – désolée.

4 **Me EMILY HILL** : Pas de souci – je sais que c'est difficile d'en
5 parler. Alors, on va prendre quelques bonnes respirations.

6 Est-ce que ça va? Voulez-vous prendre une pause?

7 **Mme BRENDA FORBES** : Non.

8 **Me EMILY HILL** : Au niveau de la déclaration que vous avez faite,
9 on parle de quelque chose qui s'est passé, c'est à l'été 2013, il y a neuf. Je vous
10 demande... je veux juste vous demander ce dont vous pouvez vous rappeler
11 aujourd'hui. Est-ce que vous vous rappelez comment vous avez fait la déclaration?

12 **Mme BRENDA FORBES** : Je travaillais au camp des cadets de
13 Debert et il y avait la GRC avoisinante et ils sont venus à Debert, ils m'ont vue au camp
14 des cadets et c'est là où je leur ai fait savoir tout ce qui s'était passé. Je n'ai pas la date
15 précise, je ne me rappelle pas – cela fait plusieurs années.

16 **Me EMILY HILL** : Est-ce que vous vous rappelez est-ce que vous
17 les avez téléphonés pour leur faire savoir au sujet de cet incident, d'emblée?

18 **Mme BRENDA FORBES** : Je les ai appelés et ils sont venus me
19 voir.

20 **Me EMILY HILL** : Est-ce que vous vous rappelez qui vous avait
21 appelée, le détachement spécifique qui vous avait appelée?

22 **Mme BRENDA FORBES** : Hum, je vais vous dire que... hum....
23 Bon, désolée. Le détachement de Truro, probablement. Je ne me rappelle plus. Il n'y
24 avait pas assez de policiers près de Truro... plutôt Portapique. Alors, en fait, je les ai
25 appelés de Debert, depuis Debert. Mais je ne sais pas d'où ils sont venus.

26 **Me EMILY HILL** : Et Madame Forbes, vous avez décrit que vous
27 travailliez à Debert, au camp des cadets et il y a certains individus de la GRC qui sont
28 venus. Au plus clair de vous souvenirs, est-ce que vous vous rappelez combien il y

1 avait d'agents de police?

2 **Mme BRENDA FORBES** : Il y en avait deux.

3 **Me EMILY HILL** : Est-ce que c'était des hommes?

4 **Mme BRENDA FORBES** : Ils étaient tous les deux assez jeunes.

5 Je ne me rappelle plus de leurs noms.

6 **Me EMILY HILL** : Est-ce que vous vous rappelez s'ils portaient des
7 uniformes?

8 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

9 **Me EMILY HILL** : Désolée, mauvaise question – est-ce que vous
10 vous rappelez s'ils portaient des uniformes?

11 **Mme BRENDA FORBES** : Oui, ils portaient des uniformes.

12 **Me EMILY HILL** : Est-ce que vous vous rappelez ce que vous leur
13 avez dit?

14 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

15 **Me EMILY HILL** : Qu'est-ce que vous leur avez dit?

16 **Mme BRENDA FORBES** : Bon. Je vais essayer de nouveau : je
17 leur ai dit qu'elle avait subi une agression de la part de Gabriel et qu'il avait des armes
18 et ce genre de choses et que je craignais pour elle. Mais on m'a dit, numéro un, qu'elle
19 devait signaler l'incident, que je devais avoir des preuves, les photos, ce genre de
20 choses?

21 **Me EMILY HILL** : Qui vous a dit que madame Banfield devait le
22 signaler?

23 **Mme BRENDA FORBES** : Les agents de police auxquels... avec
24 lequel je parlais.

25 **Me EMILY HILL** : À Debert.

26 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

27 **Me EMILY HILL** : Et qui vous a dit que vous aviez besoin de
28 preuves?

1 **Mme BRENDA FORBES:** Ce sont eux qui m'ont dit cela, je devais
2 avoir une preuve des choses qui s'étaient produites... se sont produites, des photos,
3 quoi que ce soit, alors... et s'il avait des armes, et je devais avoir les photos des armes,
4 vraiment.

5 **Me EMILY HILL:** Je pense que vous avez parlé un peu plus tôt que
6 vous auriez... vous avez pris... reçu une photo de l'agression. Est-ce que vous vous
7 rappelez si vous aviez la photo ou est-ce que vous l'avez donnée à la GRC?

8 **Mme BRENDA FORBES:** Je ne l'ai pas donnée à la GRC parce
9 que je l'ai reçue après ces évènements-là. Je l'avais sur mon ordinateur, mais j'ai subi
10 une attaque de pourriels dans mon ordinateur et j'ai dû le réparer et j'ai perdu toutes
11 mes photos. Je n'ai pas une copie. Je voudrais bien avoir une copie.

12 **Me EMILY HILL:** Vous n'avez pas une copie de cette photo-là
13 aujourd'hui?

14 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

15 **Me EMILY HILL:** Vous ne l'avez pas fournie à la GRC ou à la
16 Commission ou à qui que ce soit.

17 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

18 **Me EMILY HILL:** Je pense que dans certains des rapports de cet
19 incident, il y a discussion. Si Glynn aurait pu être témoin à cet incident. Est-ce que vous
20 vous rappelez de cela?

21 **Mme BRENDA FORBES:** Afin... vous voulez qu'il... du fait que
22 Gabriel avait agressé Lisa? Oui, Glynn l'a vu, il a vu l'incident.

23 **Me EMILY HILL:** Est-ce que vous avez dit cela à la GRC?

24 **Mme BRENDA FORBES:** Oui. Oui.

25 **Me EMILY HILL:** Est-ce que vous vous rappelez si les agents de
26 police qui se sont rendus à Debert vous ont parlé que Glynn soit témoin?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Ce que j'ai fait en parlant à la GRC, j'ai
28 appelé parce que je leur ai dit que Glynn m'avait fait tout savoir, alors j'ai appelé Glynn

1 pendant que je leur parlais, j'ai dit : « Glynn, voudriez-vous parler à la GRC au sujet de
2 ce que Gabriel a fait à l'endroit de Lisa? » Il a dit : « Y'a aucune façon, parce qu'il va me
3 tuer si jamais il devait l'apprendre. » Et il m'a dit qu'il a déjà tué quelqu'un aux États-
4 Unis.

5 **Me EMILY HILL:** Et la discussion que vous avez eue avec Glynn,
6 est-ce que c'était une discussion en privé?

7 **Mme BRENDA FORBES:** Non. D'accord, j'étais au téléphone et
8 j'avais mis le haut-parleur, alors la GRC pouvait entendre tout ce qu'il disait.

9 **Me EMILY HILL:** La Commission a reçu des documents qui
10 suggèrent qu'un agent de la GRC vous a parlé le 6 juillet 2013, encore une fois le
11 même été où vous avez signalé ceci il y a neuf ans, et il y a un agent de police de... le
12 gendarme Maxwell, et le gendarme Maxwell, si j'ai bien compris, dit que vous n'avez
13 pas signalé une agression à l'endroit de Lisa Banfield et vous n'avez rien signalé au
14 sujet de fusils. Est-ce que vous avez peut-être tort au niveau de votre plainte?

15 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

16 **Me EMILY HILL:** Je pense que le gendarme Maxwell, voici ce qu'il
17 dit, que le signalement qu'il enquêtait, c'est que l'auteur conduisait trop rapidement
18 dans le voisinage. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir fait une telle plainte?

19 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

20 **Me EMILY HILL:** La photo dont vous avez fait mention, je ne l'ai
21 pas vue discutée dans d'autres déclarations, je n'ai pas vu que vous avez parlé de cela
22 à quiconque. Avez-vous un souvenir clair de cela? Pourquoi est-ce que... est-ce que
23 vous savez pourquoi vous n'auriez pas parlé de cela auparavant?

24 **Mme BRENDA FORBES:** Je sais que j'avais la photo, mais je ne
25 sais plus où cela se trouve. Je sais que c'était sur mon ordinateur, mais je ne me
26 rappelle plus qui me l'a envoyée. C'est une question d'âge, je suppose.

27 **Me EMILY HILL:** Est-ce que vous vous rappelez, suite à la
28 discussion avec la GRC à Debart, avez-vous eu vent d'eux ou d'autres personnes à la

1 GRC sur le plan de ce qui s'était produit en ce qui a trait à ce que vous leur avez dit?

2 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

3 **Me EMILY HILL:** Vous n'avez rien entendu ou, non, vous ne vous
4 souvenez pas?

5 **Mme BRENDA FORBES:** Je n'ai pas eu vent de la GRC par la
6 suite, non, j'ai... ils ne m'ont pas parlé par la suite.

7 **Me EMILY HILL:** Et encore une fois, cela fait assez longtemps, le
8 gendarme Maxwell a dit qu'il vous a contactée de nouveau et il vous a fait savoir au
9 sujet de ce qui s'était passé, en fait c'était ce qui s'était passé lors de la discussion à
10 Debert. Peut-être que je vais vérifier si votre souvenir n'est pas correct ou...

11 **Mme BRENDA FORBES:** Je ne me rappelle plus si c'est quelque
12 chose qu'il a fait.

13 **Me EMILY HILL:** Vous ne vous rappelez plus aujourd'hui si vous
14 avez eu cette discussion-là?

15 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

16 **Me EMILY HILL:** Je voudrais vous parler maintenant de certaines
17 des choses qui se sont passées suite à cet incident.

18 Madame la registraire, pourriez-vous ouvrir le document sur la
19 violence à l'endroit des autres, je vais parler à madame Forbes sur... au sujet de la
20 page... quelque chose à la page... au paragraphe 126.

21 « Brenda Forbes a déclaré que lorsque l'auteur a
22 appris qu'elle avait signalé ses actions à la GRC, il l'a
23 menacée. Il est venu à la maison : '(Inintelligible) que
24 vous avez dit à la police, si vous continuez de
25 dépendre des potins comme ça alentour d'ici, je vais
26 vous éliminer.' Madame Forbes a dit de s'éloigner de
27 la porte ou qu'elle appellerait la police. Juste après
28 elle a dit à l'auteur de quitter, son mari est revenu du

1 travail, madame Forbes a dit que l'auteur avait peur
2 de monsieur Forbes et il est parti.
3 Madame Forbes a dit à la GRC : 'C'était bizarre, il me
4 détestait, mais si mon mari venait, il dirait bonjour et il
5 serait gentil.' »

6 Est-ce que ce renseignement-là est juste, Madame Forbes? Avez-
7 vous d'autres commentaires à ce sujet?

8 **Mme BRENDA FORBES:** Non, ça, c'est vrai.

9 **Me EMILY HILL:** Et avez-vous pris cette menace-là au sérieux?

10 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

11 **Me EMILY HILL:** Cette menace-là avait quel impact sur vous?

12 **Mme BRENDA FORBES:** Oh, j'avais peur de vivre là, de vivre à
13 Portapique.

14 **Me EMILY HILL:** Je vais vous poser des questions au sujet de
15 votre décision de déménager et de quitter Portapique.

16 Dans le même document fondamental, Madame la registraire, le
17 prochain paragraphe, le paragraphe 128.

18 « En raison des menaces de l'auteur, ils ont décidé
19 de vendre la maison, même s'ils ont pensé qu'ils...
20 que ça serait leur maison à tout jamais. Ils ont subi
21 une perte financière de 100 000 \$. Si ce n'était pas de
22 l'auteur, ils vivraient sans doute encore à
23 Portapique. »

24 Paragraphe 129 :

25 « Brenda Forbes a dit à la GRC que 'ç'a pris un
26 certain temps à vendre la maison et j'avais peur
27 pendant tout le moment que je vivais là-bas tandis
28 que la maison se faisait vendre et à tout moment où

1 est-ce que je quittais la maison, je passais par une
2 différente façon de sortir, je me suis faufilée, j'avais
3 tellement peur de l'auteur'. »

4 Après les menaces suite au signalement à la GRC et après que
5 vous avez déménagé de la GRC [sic], vous parlez de vos souvenirs, avez-vous d'autres
6 choses sur lesquelles vous aimeriez émettre des commentaires?

7 **Mme BRENDA FORBES:** Il fallait vraiment sortir, c'est sûr, et il me
8 faisait... il faisait peur, et moi, je pensais, je ne peux plus vivre ici. Nous avons
9 déménagé à Halifax, à Truro, d'abord à Truro puis après à Halifax, et nous avons
10 découvert que... un jour, on était en train de magasiner au centre-ville de Halifax et il
11 était là, je ne savais pas que son entreprise n'était pas loin de là où on allait être, donc
12 pas bon, ça. Encore une fois, il fallait se cacher avec tout ce qui se passait, et donc, on
13 a décidé de déménager en Alberta et que l'on ne voulait plus être en Nouvelle-Écosse.

14 **Me EMILY HILL:** Maintenant, on passe à avril 2020, après les
15 pertes massives. J'imagine que vous aviez contacté la GRC que vous aviez... vous leur
16 avez dit que vous aviez des informations à ce sujet.

17 **Mme BRENDA FORBES:** Voulez-vous répéter ça, s'il vous plait?

18 **Me EMILY HILL:** Oui, bien sûr. Donc, je voulais juste confirmer
19 qu'après les pertes massives, après l'évènement des pertes massives, les évènements
20 d'avril, les 18 et 19 avril 2020, vous aviez pris contact avec la GRC pour leur dire que
21 vous aviez certaines informations au sujet de l'auteur, c'est bien ça?

22 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, mais je ne me souviens pas qu'est-
23 ce que je leur ai dit.

24 **Me EMILY HILL:** Mais depuis, vous avez eu deux entretiens avec
25 la GRC, n'est-ce pas?

26 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

27 **Me EMILY HILL:** Et je voudrais savoir, si vous voulez bien
28 répondre, comment les évènements des 18 et 19 avril vous ont affectés, même si vous

1 ne viviez plus à Portapique.

2 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, parce que lorsque je l'ai appris,
3 certaines personnes qui étaient tuées étaient mes amis, c'était horrible. Ensuite, j'ai
4 commencé à recevoir des appels de la part de personnes de Portapique qui me
5 présentaient leurs excuses parce que je leur avais dit qu'il était dangereux et qu'il allait
6 tuer des gens et des choses comme ça et ils ne m'avaient pas crue jusqu'à ce que ce
7 soit arrivé, et donc, ils ont dû me rappeler pour présenter leurs excuses, pour me dire
8 « on est désolés, on aurait dû vous croire ».

9 **Me EMILY HILL:** Madame Forbes, c'était là toutes les questions
10 qu'on avait pour vous. Donc, je vais vous expliquer comme se passe notre processus.
11 On va prendre une pause, ensuite on va vous demander de rester présente, on fera
12 appel à vous lorsqu'on aura besoin de vous parler parce que les avocats ici présents
13 auront des questions pour vous et aussi les membres de la Commission, les
14 commissaires auront des questions pour vous. Donc, nous allons prendre une pause
15 avant de reprendre avec vous.

16 **Mme BRENDA FORBES:** Pouvez-vous me dire dans combien de
17 temps?

18 **Me EMILY HILL:** Je vais laisser le commissaire MacDonald vous le
19 dire.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, bonjour à vous, Madame
21 Forbes. C'est le commissaire MacDonald ici. D'abord, je tiens à vous remercier pour
22 votre temps, pour nous assister, nous aider. Je sais qu'il est très tôt là où vous êtes en
23 Alberta, ce n'est pas du tout une expérience facile pour vous, donc nous l'apprécions
24 énormément.

25 Donc, comme madame Hill a dit, le conseiller de la Commission,
26 madame Hill, va rencontrer les avocats des participants pour voir si on a d'autres
27 questions pour vous. Donc, je vais vous suggérer, ça sera un minimum de 20 minutes,
28 mais s'ils ont besoin de plus de temps pour discuter de cela, ce que je peux vous dire,

1 c'est que un minimum de 20 minutes, une pause de 20 minutes, si ce n'est plus que ça.
2 Donc, ils vont se revoir, discuter avec... pour objectif de s'assurer que toute autre
3 question vous sera posée.

4 Donc, encore une fois, nous vous remercions. Nous allons vous
5 contacter.

6 Madame Hill, si c'est 20 minutes, prière d'assurer... de vous
7 assurer que les membres de l'équipe vont vous contacter.

8 Donc, ça va être un minimum de 20 minutes. Encore une fois,
9 merci.

10 **Mme BRENDA FORBES:** Merci.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On vous revoit dans quelque
12 20 minutes.

13 **Mme BRENDA FORBES:** D'accord.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
15 sont en pause maintenant et vont reprendre dans 20 minutes.

16 --- **L'audience est en pause à 11 h 07**

17 --- **L'audience est reprise à 11 h 52**

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. Les
19 procédures reprennent.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Hill.

21 **Me EMILY HILL:** Monsieur le commissaire MacDonald, il y aura
22 quatre avocats qui ont des questions à poser à madame Forbes. Elle nous a rejoints.

23 Merci de votre patience, Madame Forbes.

24 Ce sera tout d'abord Me Stephens.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Rebonjour, Madame Forbes. C'est
26 Monsieur le commissaire MacDonald. Les avocats se sont rencontrés et il y a quatre
27 avocats qui vont vous poser des questions et ils vont vous faire savoir qui sont leurs
28 clients.

1 **Mme BRENDA FORBES:** D'accord.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Stephens.

3 **Me MEGAN STEPHENS:** Merci, Monsieur et Mesdames les
4 Commissaires.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MEGAN STEPHENS:**

6 **Me MEGAN STEPHENS:** Bonjour, Madame Forbes. Merci de
7 prendre le temps de partager votre vécu avec nous ce matin, je sais que ce n'est pas
8 facile.

9 Je m'appelle Megan Stephens, je suis l'avocate pour les Abris pour
10 femmes Canada. Je pose des questions au nom de mon client ainsi que deux autres
11 organisations avec qui nous travaillons en coalition, cela comprend l'Association des
12 foyers de transition de la Nouvelle-Écosse ainsi que l'Institut Be the Peace.

13 Je veux vous poser quelques questions. Vous avez parlé ce matin
14 de certaines observations, de comment vous avez observé l'auteur exercer un contrôle
15 sur sa conjointe de fait, Lisa Banfield. Vous avez parlé ce matin comment il la retirerait
16 des rassemblements communautaires quand il semblait qu'elle s'amusait un peu trop.
17 Je voulais vous poser davantage de questions à ce sujet.

18 Dans vos entretiens avec la GRC et la Commission, vous avez
19 parlé d'autres observations, les moyens que vous avez trouvé que son comportement
20 et la façon qu'il la traitait d'être plutôt contrôlant. Pouvez-vous vous rappeler de cela et
21 pouvez-vous partager davantage au sujet de vos observations à ce sujet?

22 **Mme BRENDA FORBES:** Désolée, je bégaye.

23 J'ai signalé qu'elle faisait l'objet d'abus de la part de Gabriel
24 Wortman. Il y avait quatre hommes qui l'entourait alors qu'elle était par terre, ils
25 l'étranglaient, et elle a dit... elle leur a dit : « Vous devez vous éloigner parce que cela
26 va juste empirer la situation, sinon... » Et l'oncle de Gabriel, Glynn Wortman... y'a
27 quelqu'un qui m'a donné une photo, je ne sais pas... j'ignore l'origine de la photo, Glynn
28 m'a dit tout ce qui s'était passé et j'ai signalé cela à la GR... à la police à Debert, et on

1 m'a dit qu'elle devrait déposer la plainte. Cela n'allait pas se produire, elle avait peur à
2 mort de Gabriel. Et j'ai également fait mention du fait qu'il avait des armes illégales,
3 mais aucune chose n'a été... aucune mesure n'a été prise à ce stade-là.

4 **Me MEGAN STEPHENS:** Ah, je suis sûre que c'était vraiment
5 perturbant pour vous de sentir comme si rien n'arrivait. Je vais confirmer : est-ce que
6 c'est le seul moment où vous viviez à Portapique où vous avez signalé quoi que ce soit
7 à la police?

8 **Mme BRENDA FORBES:** Bon, ça, ça fait tellement longtemps.
9 Non, cela n'avait rien à voir avec lui. Le seul moment où j'ai parlé à
10 la police à Portapique, c'est lorsque nous avons déménagé là-bas initialement. Nous
11 avons bâti notre maison et nous avons appris que par derrière nous il y avait un
12 immense endroit où on cultivait de la marijuana. C'est le seul autre moment où j'ai parlé
13 à la GRC, ils sont venus, ils l'ont éliminé. Alors ça, ça aurait été un peu plus près de
14 2002 ou 2003. À peu près 10 ans auparavant.

15 **Me MEGAN STEPHENS:** Alors voilà les seules deux incidences où
16 vous avez parlé à la police au sujet de choses qui se passaient à Portapique.

17 **Mme BRENDA FORBES:** Oui. Mais après la première fois que je
18 leur ai dit à son sujet et ainsi de suite, elle n'a pas reçu d'aide du tout. Nous savions,
19 moi-même et mon mari, nous savions qu'il était dangereux et qu'il tirait ses armes à feu
20 depuis la terrasse de sa maison. On pouvait le voir clairement de chez nous. J'aurais dû
21 signaler cela, mais je ne pensais pas que j'allais faire davantage de progrès, parce que
22 la dernière fois que j'avais parlé à la police, il n'y avait rien qui s'était produit.

23 **Me MEGAN STEPHENS:** Alors l'incident que vous avez signalé à
24 la police était évidemment ce que vous aviez dit, d'après... on vous a dit que c'était
25 plutôt violent. J'aimerais vous poser des questions sur les comportements plus subtils
26 dans la relation entre l'auteur et Mme Banfield, qui n'était pas ouvertement violent, mais
27 vous avez utilisé le terme « contrôlant » à plusieurs reprises. Vous avez fait référence
28 au fait qu'elle démissionne... qu'il l'a obligée à démissionner de son emploi. Pouvez-

1 vous nous parler de pourquoi vous parlez de contrôle ? Pourquoi est-ce que vous
2 sentiez que ce comportement, c'était des comportements contrôlants.

3 **Mme BRENDA FORBES:** Et bien il a démontré devant tout le
4 monde. Nous avons une fête de... une célébration communautaire, une sorte de fête
5 dans le jardin, nous étions près de l'eau. Si jamais elle s'amusait avec nous et avec tout
6 le monde, il l'empoignait et il la soutirait de la fête. Elle n'était pas permis de s'amuser
7 avec qui que ce soit. Il exerçait beaucoup de contrôle. Si quelqu'un devait venir, disons
8 sa famille, pour la visiter ou quoi que ce soit, il devait être là afin qu'elle ne dise rien de
9 méchant à son égard.

10 **Me MEGAN STEPHENS:** À un moment donné dans vos entretiens,
11 vous avez parlé du fait qu'il la fasse venir travailler pour lui, s'il s'agissait d'une occasion
12 pour, comme vous dites, vous vous exprimez, c'est une occasion de la surveiller.
13 Pouvez-vous expliquer ça davantage ?

14 **Mme BRENDA FORBES:** Il voulait le plein contrôle à son égard, il
15 ne voulait rien qui intervienne là-dedans. Il voulait être le type qui exerçait le contrôle. Il
16 regardait chacun de ses mouvements, mais disons qu'elle... lorsqu'elle travaillait à la
17 clinique, à sa clinique et il venait à Portapique avec une différente femme. Je lui ai fait
18 savoir qu'il avait des aventures avec d'autres femmes, mais elle ne pouvait rien faire,
19 alors voilà.

20 **Me MEGAN STEPHENS:** D'accord. Une autre question. Dans
21 votre interrogatoire avec la Commission, vous avez utilisé une expression. Vous avez
22 dit, ou c'était peut-être votre mari qu'il l'avait dit, qu'elle était sa poupée Barbie. Qu'est-
23 ce que ça voulait dire ?

24 **Mme BRENDA FORBES:** C'est qu'il pouvait faire n'importe quoi
25 avec elle, personne d'autre. Il avait le contrôle total sur elle.

26 **Me MEGAN STEPHENS:** Merci. Maintenant, posons une autre
27 question. On sait que vous avez déposé une plainte à la police, mais vous avez aussi
28 dit lors de votre interrogatoire avec la GRC, avec la Commission, que vous aviez

1 soulevé d'autres préoccupations dans Portapique sur comment il traitait sa conjointe,
2 Etc., mais on... vous avez dit que l'on ne vous prenait pas au sérieux.

3 **Mme BRENDA FORBES:** Moi, j'ai dit à plusieurs personnes qu'il
4 était dangereux et que ça s'empirait. Parce qu'eux... lui, leur donnait des affaires. Je ne
5 vais pas présenter des noms, parce que c'est dommage pour eux, mais c'est une
6 mauvaise situation pour eux en ce moment. Par exemple lui, il faisait des orthèses pour
7 les gens dans Portapique, mais s'il faisait quelque chose pour quelqu'un dans
8 Portapique, cette personne devait lui offrir quelque chose en retour. Par exemple, à
9 quelques hommes il donnait de l'alcool, de la drogue aussi, puis en retour eux lui
10 donnaient de petits cadeaux. La seule personne avec laquelle il s'entendait était sa
11 femme [sic]. Bon, Ellison (phon.) est déjà décédé, mais elle, il faisait des orthèses pour
12 elle et il recevait de l'argent, de l'alcool d'Ellison. Je l'adore cette femme, elle est
13 vraiment sympathique et elle a encore de la misère avec ça. Il y avait d'autres
14 personnes qui ont dit : « Non, c'est un type formidable. » Et quand c'est arrivé,
15 beaucoup de gens m'ont appelé pour s'excuser de ne pas m'avoir cru quand je disais
16 qu'il était dangereux.

17 **Me MEGAN STEPHENS:** Dans vos interrogatoires, vous parlez
18 aussi de l'exclusion. Alors vous avez utilisé le terme « *ostracize* » en anglais,
19 l'ostracisme.

20 **Mme BRENDA FORBES:** Donc les gens disaient : « Non, c'est un
21 brave type, il fait tellement de choses pour nous. » Et je leur ai dit : « Mais non, il faut
22 faire attention, il est méchant. » Et ils m'ont exclue et c'était des amis que j'avais, mais
23 là, ils m'ont ostracisée. Certaines de ces personnes qui m'avaient critiquée, qui... sont
24 maintenant des amis à nouveau. Ils s'en sont excusés. On m'avait trié.

25 **Me MEGAN STEPHENS:** Donc les gens qui voulaient faire l'oreille
26 sourde, vous avez parlé de ça. Qu'est-ce que cela voulait dire ? La sourde oreille,
27 pardon.

28 **Mme BRENDA FORBES:** Et donc, il y avait des hommes qui

1 vivaient dans Portapique qui savaient tout à fait ce qu'il faisait. Ils n'ont jamais rien dit,
2 parce qu'il leur donnait des cadeaux et en retour ils l'aidaient. Et donc, ils savaient
3 exactement ce qu'il faisait.

4 **Me MEGAN STEPHENS:** Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce
5 qu'il faisait ?

6 **Mme BRENDA FORBES:** Ils savaient, par exemple, qu'il battait sa
7 conjointe et qu'il était impliqué dans plusieurs choses illégales. Moi, je savais aussi
8 parce que je suis membre de la Société Américaine de la Sécurité Internationale, donc
9 j'ai fait de la recherche et j'ai découvert que lui n'avait même pas de permis d'arme à
10 feu. Il n'aurait jamais dû avoir une arme à feu chez lui, parce qu'il avait déjà été... fait
11 l'objet d'accusations au criminel et donc, il n'avait pas le droit d'avoir des armes.

12 **Me MEGAN STEPHENS:** Dans les interrogatoires avec la GRC et
13 avec la Commission, vous et votre mari, parlez du responsable. Est-ce que ça va ? Je
14 sais que c'est dur. Vous dites qu'il était le roi de Portapique ou qu'il voulait être le roi,
15 qu'est-ce que cela voulait dire ?

16 **Mme BRENDA FORBES:** C'est qu'il essayait d'acheter toutes les
17 propriétés et il voulait devenir le maire de Portapique, ou... en tout cas, peu importe. Il
18 voulait donc accaparer toutes les propriétés. La propriété qui était juste à côté de chez
19 moi. Il voulait avoir le contrôle total de cette zone.

20 **Me MEGAN STEPHENS:** Merci, je n'ai pas d'autres questions.
21 Merci de votre temps.

22 **Mme BRENDA FORBES:** Merci.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Ça va, Madame Forbes ?

24 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, oui, oui. C'est bon.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LINDA HUPMAN:**

26 **Me LINDA HUPMAN:** Bonjour Madame Forbes. Je m'appelle Linda
27 Hupman. Avec mes collègues, Stephen Topshee et James Russell, nous représentons
28 la famille de Aaron Tuck, Jolene Oliver et Emily Tuck ainsi que la famille de Lillian

1 Campbell. Nous... j'ai quelques questions à vous poser. Ça va ?

2 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, oui, oui. Allez-y.

3 **Me LINDA HUPMAN:** Lors de votre témoignage de ce matin, je ne
4 me souviens pas de vous avoir entendu parler de... du déménagement du responsable
5 des faits avec Lisa Banfield peu après votre arrivée dans Portapique. Dans votre
6 interrogatoire, Madame la registraire, P-00137, est-ce qu'on peut se rendre à la page 2
7 de ce document ? Au tout début de l'interrogatoire, Madame Forbes, vous présentiez un
8 aperçu de votre connaissance de Monsieur... du responsable et de Mme Banfield. Et là,
9 vous parlez de la première fois que vous avez rencontrée le responsable des faits : « Il
10 nous a invités chez lui. » Vous dites. Et vous y êtes allée et il vous a montré des armes.
11 Est-ce que vous vous souvenez de cet incident ? De quel type d'arme s'agissait-il ?

12 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, je me souviens d'avoir vu les
13 armes, mais je ne me souviens pas de l'arme en tant... de quelles armes. Il en avait
14 plusieurs. Moi, je souffre du trouble de stress post-traumatique, donc il y a certains
15 détails dont je ne me souviens pas, mais on savait qu'il n'avait même pas de permis.

16 **Me LINDA HUPMAN:** Où est-ce que c'était... où est-ce que ces
17 armes étaient situées dans la maison ?

18 **Mme BRENDA FORBES:** Il les cachait, c'était drôle. Il cachait des
19 armes et de l'argent. Son foyer ne marchait pas, donc il cachait de l'argent et des armes
20 et on les trouvait un peu partout. Donc on s'est dit que bon, peut-être qu'il avait peur
21 que quelqu'un vienne chercher son argent. Non, ce n'était pas ça.

22 **Me LINDA HUPMAN:** Donc, lors de votre témoignage de ce matin,
23 vous avez décrit un épisode, ou plusieurs, pendant lesquels vous avez pu à même
24 votre terrasse entendre des coups de feu de chez lui, venant de chez lui. En fait, d'avoir
25 vu, l'avoir vu tirer vers l'eau. Et vous nous en avez parlé avec votre mari, vous avez dit
26 que ce n'était pas... c'était dangereux. Vous avez eu plusieurs années de service
27 militaire, merci de cela. Est-ce que vous vous souvenez si c'était des pistolets, des
28 armes d'épaule, ou qu'est-ce que c'était ?

1 **Mme BRENDA FORBES:** Il avait quelques pistolets. Il avait au
2 moins une arme d'épaule, mais généralement il utilisait des pistolets.

3 **Me LINDA HUPMAN:** Donc selon votre interprétation, ou votre
4 croyance, c'était des pistolets.

5 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

6 **Me LINDA HUPMAN:** J'ai un autre thème à aborder avec vous. Me
7 Hill vous faisait revoir l'épisode ce matin, où Paul Wortman vous avait parlé de cette
8 agression qui avait eu lieu en juillet de 2013, où le responsable des faits avait planté
9 Mme Banfield à terre. Et vous avez dit que Glynn Wortman et trois autres personnes
10 avaient vu l'incident. Et c'était l'épisode après lequel vous avez appelé la police et ils
11 sont venu à Debert, n'est-ce pas ?

12 **Mme BRENDA FORBES:** À la base militaire.

13 **Me LINDA HUPMAN:** Quand les deux gendarmes de sexe mâles
14 sont arrivés, donc deux hommes, ils sont venus vous parler. Pouvez-vous nous dire ce
15 que vous leur avez dit et quelle était la base de votre plainte ?

16 **Mme BRENDA FORBES:** Je leur ai dit qu'elle avait été agressée. Il
17 y avait quelques témoins de l'incident, Glynn Wortman, qui était l'oncle de Gabriel. Et
18 Glynn m'avait dit, m'avait parlé de l'incident et quelqu'un m'avait même envoyé une
19 photo de l'incident. Je ne la retrouve pas à l'instant. Mais quand j'étais en train de parler
20 avec la GRC, ils m'ont demandé s'il y avait un autre témoin qui serait prêt à parler avec
21 la GRC. J'ai appelé Glynn, je lui ai dit... je l'ai mis sur haut-parleur et j'ai dit : « Glynn,
22 est-ce que tu serais... tu accepterais de parler à la GRC de ce qui s'est passé ? » Donc
23 de l'agression. Il a dit : « Impossible. » Il m'a dit avoir peur que Gabriel le tuerait s'il
24 découvrait que Glynn avait parlé à la police et que Gabriel avait déjà tué quelqu'un aux
25 États-Unis. Mais la GRC a entendu toute la conversation et rien n'a été fait.

26 **Me LINDA HUPMAN:** Et cette récollection demeure très claire
27 dans votre tête, que vous avez appelé Glynn Wortman et que vous lui avez parlé par
28 haut-parleur et que les gendarmes ont entendu la conversation.

1 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

2 **Me LINDA HUPMAN:** Donc est-ce que vous avez, lors de cette
3 plainte, parlé des armes à feu qui étaient chez le responsable des faits ?

4 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

5 **Me LINDA HUPMAN:** Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
6 discuté d'autres activités du responsable des faits, par exemple des plaintes en ce qui a
7 trait à sa conduite dans le quartier ou ses excès de vitesse. Donc est-ce que cela vous
8 étonnera d'entendre que le gendarme Maxwell indique qu'il n'y avait pas de plaintes en
9 matière d'une agression au foyer et que c'était une plainte pour excès de vitesse ou
10 pour conduite dangereuse et j'aimerais voir, donc, 57751, l'interrogatoire du gendarme
11 Maxwell avec la Commission, on se rend à la page 6.

12 Dans ce paragraphe, on voit Troy Maxwell, donc ce long
13 paragraphe dit, bon... attendez, à la page 6, 1104. Donc :

14 « Je me souviens d'avoir parlé à la plaignante, qui
15 était ancienne combattante; elle avait été membre
16 des Forces aériennes et je me souviens de cela
17 parce que je me suis rendu à Debert, où elle
18 travaillait avec les Cadets, à l'aérodrome. »

19 Et c'est au début du paragraphe, pardon, désolée :

20 « Je me souviens que Madame Forbes avait appelé,
21 qu'il y avait un homme qui faisait le tour du quartier
22 dans une voiture de police mise hors service. Il
23 conduisait de manière rapide ou non... ou
24 dangereuse, je me souviens. »

25 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir discuté de cette... d'une
26 plainte en matière de conduite avec ces gendarmes?

27 **Mme BRENDA FORBES :** Non. Quand j'ai parlé avec la GRC,
28 c'était en plein jour.

1 **Me LINDA HUPMAN** : Et votre plainte portait sur l'agression?

2 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

3 **Me LINDA HUPMAN** : Parce qu'encore là, à la page 9 de
4 l'interrogatoire du gendarme Maxwell, on voit ceci. En haut de la page, il parle de qu'il
5 ferait normalement s'il s'agissait d'une plainte pour agression au foyer et environ quatre
6 lignes avant la fin du paragraphe :

7 « Donc, quand je regarde ce cas et je me souviens
8 de tout ce qui a été dit, on n'avait jamais allégué qu'il
9 y avait des problèmes au foyer. Il n'y avait pas
10 d'autres allégations, sauf que lui conduisait la voiture
11 de police mise hors service. »

12 Est-ce que cela vous... est-ce que c'est quelque chose dont vous
13 vous rappelez?

14 **Mme BRENDA FORBES** : Non, pas du tout.

15 **Me LINDA HUPMAN** : Vous êtes certaine de vos interactions avec
16 le gendarme?

17 **Mme BRENDA FORBES** : Oui, absolument.

18 **Me LINDA HUPMAN** : Merci.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HEIDI COLLICUTT :**

20 **Me HEIDI COLLICUTT** : Bonjour Madame Forbes, je m'appelle
21 Heidi Collicutt et je suis une avocate au nom du Procureur général du Canada. Je
22 représente les ministères fédéraux et les agences fédérales dans le cadre de cette
23 enquête. J'ai quelques questions pour vous ce matin. Voilà, c'est pour chercher à
24 comprendre quand et pourquoi les gens signalent des choses à la police.

25 Ma première question, c'est en ce qui a trait au paragraphe 126 du
26 document fondamental, c'est le COM0059623; il me semble que c'est à la page 37 du
27 document PDF. Au paragraphe 126, comme si je comprends bien, c'était une menace
28 que l'auteur avait faite à votre endroit après qu'il avait appris que vous aviez signalé ses

1 actions à la GRC. Est-ce que c'est correct?

2 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

3 **Me HEIDI COLLICUTT** : Et cette menace qui était décrite, est-ce
4 que vous avez signalé cela à la police?

5 **Mme BRENDA FORBES** : Qu'il proférait des menaces à mon
6 endroit? Non, je n'ai pas signalé cela à la police. Non, c'était juste genre : enlevez-moi
7 d'ici.

8 **Me HEIDI COLLICUTT** : Pouvez-vous me dire qu'est-ce qui aurait
9 été... quels sont les éléments décisionnels dans la décision de ne pas signaler cela à la
10 police?

11 **Mme BRENDA FORBES** : La raison que je n'ai pas signalé cela à
12 la police quand d'emblée, j'ai signalé cette personne-là était l'objet d'agression et que
13 rien ne s'est fait, j'ai perdu... j'ai perdu beaucoup de respect pour la police et je ne
14 pensais pas qu'il y aurait des résultats quelconques.

15 **Me HEIDI COLLICUTT** : Dans votre témoignage aujourd'hui, vous
16 avez parlé d'avoir reçu une image, une photo de l'auteur qui commettait des agressions
17 à l'endroit de Madame Banfield.

18 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

19 **Me HEIDI COLLICUTT** : D'après ce que je comprends, vous avez
20 reçu cela après que vous avez parlé à la police?

21 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

22 **Me HEIDI COLLICUTT** : Après cela, par la suite, avez-vous
23 partagé la photo avec la police?

24 **Mme BRENDA FORBES** : Bon, je ne suis pas certaine si je l'ai
25 partagée ou non; cela date depuis bien longtemps.

26 **Me HEIDI COLLICUTT** : Très certainement, d'accord.

27 **Mme BRENDA FORBES** : Je peux vous dire précisément à quoi
28 ça ressemblait.

1 **Me HEIDI COLLICUTT** : Mais... je sais qu'il y a beaucoup de temps
2 qui s'est écoulé depuis lors, alors merci.

3 Lorsque vous avez signalé l'incident à la police, signalé l'incident
4 de la violence de l'auteur à l'endroit de Madame Banfield comme tel que décrit par
5 Glynn, comment est-ce que vous avez pris la décision de signaler cet événement-là?

6 **Mme BRENDA FORBES** : Ça devait prendre fin. Nous le savions,
7 moi-même et mon mari – on savait qu'elle était abusée terriblement et j'ai dit « Ça y est,
8 on doit signaler ceci ». Alors, je l'ai signalé, j'ai fait une déclaration et il n'y a rien qui
9 s'est fait. Il n'y a pas eu de résultats. C'est mauvais.

10 **Me HEIDI COLLICUTT** : Avez-vous besoin d'un instant, Madame?

11 **Mme BRENDA FORBES** : Non.

12 **Me HEIDI COLLICUTT** : Les deux agents de police qui se sont
13 rendus à Debert dont vous avez parlé...

14 **Mme BRENDA FORBES** : Oui?

15 **Me HEIDI COLLICUTT** : Je sais que cela fait bien longtemps; avez-
16 vous un souvenir de leur apparence?

17 **Mme BRENDA FORBES** : Ils étaient certainement plus jeunes que
18 moi... oui, assez jeunes, ils avaient l'air assez jeunes. Les cheveux foncés, l'un d'entre
19 eux – l'autre, je ne me rappelle plus. C'était beaucoup plus jeune que moi.

20 **Me HEIDI COLLICUTT** : Alors merci. Alors maintenant, si on peut
21 changer le fusil d'épaule, alors, vous avez fait une vérification de l'auteur dans une base
22 de données à laquelle vous aviez accès?

23 **Mme BRENDA FORBES** : Voyez-vous, je suis membre de
24 l'American Society of International Security. Alors, quand on a premièrement déménagé
25 à Portapique, j'ai vérifié toute la zone pour vérifier s'il y avait de la criminalité et s'ils
26 étaient sur ma propriété. Et c'est vraiment quelque chose que je regrette; je ne l'ai pas
27 fait quand lui est arrivé, je ne l'ai pas fait d'emblée, mais plus tard, je l'ai fait. Et là, j'ai
28 appris qu'il n'était pas permis d'être en possession d'armes, ce genre de choses. Il

1 n'avait pas une autorisation d'acquisition d'arme à feu.

2 **Me HEIDI COLLICUTT** : Vous pouvez dire grosso modo, quand
3 est-ce que vous auriez fait cette recherche-là?

4 **Mme BRENDA FORBES** : Quand est-ce que j'ai quitté Portapique?
5 Euh... je dirais... je ne suis pas précisément certaine, mais trois ans avant que le...
6 nous sommes partis de Portapique.

7 **Me HEIDI COLLICUTT** : Est-ce que cela fait partie des
8 renseignements que vous avez partagés avec la GRC?

9 **Mme BRENDA FORBES** : Non, il ne savait pas que j'étais membre
10 de l'American Society of International Security, mais vous pouvez le vérifier vous-même
11 parce que je figure encore dans leur base de données, ils m'offrent toujours des
12 travaux.

13 **Me HEIDI COLLICUTT**: Non, non. Et le résultat de la vérification
14 que l'auteur ne disposait pas d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu, est-ce que
15 vous avez partagé cela avec la police?

16 **Mme BRENDA FORBES**: Non, pas du tout. Non, parce que c'est
17 comme je viens de dire, j'ai perdu énormément de respect pour la GRC, ça reprend
18 tranquillement, mais...

19 **Me HEIDI COLLICUTT**: Et une dernière question. Alors, suite à
20 votre... à avoir pris contact avec la police en 2013, est-ce que vous vous rappelez si
21 vous avez été témoin de l'auteur qui avait des armes à feu suite à votre plainte?

22 **Mme BRENDA FORBES**: Moi, non, parce que je me cachais de
23 tout finalement et je travaillais encore à temps plein. Je restais loin de tout.

24 **Me HEIDI COLLICUTT**: Merci, Madame Forbes. Voilà mes
25 questions.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Merci, Maitre Collicutt.
27 Maitre McCulloch.

28 **Me SANDRA McCULLOCH**: Bonjour, Monsieur et Mesdames les

1 Commissaires.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SANDRA McCULLOCH:**

3 **Me SANDRA McCULLOCH:** Bonjour, Madame Forbes. Je
4 m'appelle Sandra McCulloch. Je suis une avocate avec Patterson Law. Notre équipe
5 d'avocats représente la majorité des individus et des familles qui sont désignés comme
6 les participants les plus touchés par les événements des pertes massives. Parmi nos
7 clients, on retrouve les familles de John Zahl et Joanne Thomas.

8 Alors, Madame Forbes, vous avez offert un témoignage comme
9 quoi votre... vous-même et votre mari ont vendu votre maison sur le chemin Portapique
10 Beach aux alentours de 2015 et vous l'avez vendue à monsieur Zahl et madame
11 Thomas.

12 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

13 **Me SANDRA McCULLOCH:** Selon votre témoignage, si j'ai bien
14 compris, vous aviez mis la maison à vendre en 2014, c'est correct?

15 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

16 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, la maison était à vendre
17 pendant un certain temps avant que cela a été vendu à monsieur Zahl et madame
18 Thomas, c'est correct?

19 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

20 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et, en fait, si j'ai bien compris, vous-
21 même et monsieur Forbes, vous avez déménagé dans la région d'Halifax ou peut-être
22 la région de Truro avant la vente?

23 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, juste pour sortir de la région.

24 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, est-ce que la maison était vide
25 un peu de temps avant que ce soit vendu?

26 **Mme BRENDA FORBES:** Ç'a été vendu, mais nous avons pris...
27 subi une perte de 100 000... d'envi... d'à peu près 100 000 \$ juste pour sortir du village.
28 On l'a vendue, c'est vraiment... je... c'est quelque chose que je regrette parce que les

1 gens qui l'ont achetée, je ne les ai pas avertis au sujet de Gabriel et il a essayé
2 d'acheter la maison parce qu'il essayait d'assumer le contrôle de toute la zone. J'ai dit à
3 l'agent immobilier « ne la vendez pas à lui, il est dangereux, je ne veux pas qu'il en soit
4 le propriétaire ». Bon, les gens qui l'ont achetée, il les a tués et il a incendié la maison,
5 et la seule personne qui a survécu de toute la famille, c'était leur fils, et il a déménagé à
6 New Mexico de nouveau.

7 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, monsieur [sic] Forbes, vous
8 avez parlé de quelques points pour lesquels je voudrais faire un suivi. Tout d'abord, je
9 pense que c'était rattaché à l'entretien que vous avez fait... que la Commission des
10 pertes massives a mené. Il y a une phrase dans le dossier – c'est le COMM3883, c'est
11 la pièce P-1137 –, c'est à la page 4 de votre entretien avec la Commission des pertes
12 massives. Vous dites en ce qui a trait à monsieur Zahl et à madame Thomas :

13 « Lorsqu'ils sont venus, je les ai présentés aux
14 bonnes personnes qui y étaient, mais je ne leur ai pas
15 parlé au sujet de Gabriel. J'aurais dû le faire parce
16 que quand j'étais à vendre la maison, j'ai établi le
17 codicille que ça ne devait pas absolument...
18 absolument pas être lui et cela l'emmerdait parce qu'il
19 voulait absolument la maison. »

20 Lorsque vous avez dit à l'agent immobilier que l'auteur ne devait
21 pas acheter la maison, est-ce que c'est ce à quoi vous faites référence au niveau du
22 codicille?

23 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

24 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, c'était une condition que vous
25 avez imposée à l'agent immobilier.

26 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

27 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, aux alentours de la vente, si j'ai
28 bien compris, vous avez rencontré madame Thomas?

1 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

2 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce que vous avez également
3 rencontré monsieur Zahl?

4 **Mme BRENDA FORBES:** Mm... je ne me rappelle plus s'il était là
5 ou non.

6 **Me SANDRA McCULLOCH:** Mais vous vous rappelez d'avoir eu
7 des discussions avec madame Thoomas.

8 **Mme BRENDA FORBES:** Et je ne lui ai pas dit à son sujet.

9 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, pour parler de la déclaration
10 que nous venons de voir, vous avez décrit présenter madame Thomas aux – entre
11 guillemets –bonnes personnes à Portapique et d'après... vous suggérez maintenant
12 que cela n'a pas... ne comprenait pas l'auteur, que vous l'avez exclu délibérément des
13 gens que vous vouliez qu'elle rencontre.

14 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

15 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et d'après ce que je comprends,
16 selon vos commentaires d'il y a un instant, vous ne les avez pas avertis du tout au sujet
17 de l'auteur.

18 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

19 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et pas au sujet de vos
20 préoccupations ou du risque qu'il représentait, que vous estimiez qu'il représentait pour
21 la collectivité.

22 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

23 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et vous n'avez non plus identifié que
24 si ce n'était pas de l'auteur, vous seriez encore dans la collectivité, vous n'avez pas dit
25 cela à madame Thomas.

26 **Mme BRENDA FORBES:** Non.

27 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et un dernier point sur ce point,
28 d'après ce que je comprends, des membres des familles Zahl et Thomas, ce que vous

1 avez dit à madame Thomas pour la raison de quitter, c'est que vous et votre mari, vous
2 quittez pour des raisons de santé, pour avoir un meilleur accès à des médecins. Est-ce
3 que c'est votre souvenir de ce que vous avez dit à madame Thomas?

4 **Mme BRENDA FORBES:** Oui. Ben, j'avais des difficultés de santé,
5 mais c'est ça... dans les discussions, oui, c'est ça, la raison que je lui ai donnée. Je ne
6 voulais pas l'apeurer.

7 **Me SANDRA McCULLOCH:** Oui. Merci, Madame Forbes.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame McCulloch...
9 Maître McCulloch.

10 Maître Hill?

11 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me EMILY HILL :**

12 **Me EMILY HILL:** J'ai deux autres questions en réaction aux deux...
13 aux questions des autres avocats, si vous le permettez.

14 Madame Forbes, en répondant à une question de Me Stephens,
15 vous avez décrit vos observations de personnes dans le voisinage. Parfois... dites-moi
16 si j'ai des torts à disant ceci, parfois les gens faisaient du travail pour l'auteur et, en
17 contrepartie, il me semble que vous avez dit que l'auteur donnait aux gens de l'alcool et
18 de l'argent. Est-ce que c'est correct, ça?

19 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

20 **Me EMILY HILL:** Également, et ça sonnait comme si vous
21 décriviez des échanges sen contrepartie de travail ou d'argent, il faisait du travail en
22 matière de pièces de prothèses dentaires?

23 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

24 **Me EMILY HILL:** Et vous disiez parfois qu'il donnait des drogues.
25 Je vous pose la question : est-ce que c'est quelque chose que vous savez directement?
26 Est-ce que vous avez vu cela?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Oui. Certains des hommes fumaient de
28 la marijuana. Je pensais que c'était... quand j'ai déménagé là-bas, j'ai trouvé ça, la

1 grande culture... section de « cultivation » de marijuana derrière ma maison que j'ai fait
2 enlevée. Je suis sûr que ç'a dû emmerder un certain nombre de gens. Mais il y en avait
3 pas mal qui fumaient du cannabis.

4 **Me EMILY HILL:** Les gens qui fumaient du cannabis, ça, c'était des
5 gens qui faisaient du travail pour l'auteur, au compte de l'auteur?

6 **Mme BRENDA FORBES:** Oui.

7 **Me EMILY HILL:** Et au niveau de comment ils ont obtenu la
8 marijuana, est-ce que vous le savez que c'est quelque chose que l'auteur leur a donné?
9 Est-ce que vous avez vu cela? Avez-vous eu vent de ça? Je veux juste savoir comment
10 vous saviez cela.

11 **Mme BRENDA FORBES:** Je ne suis pas certaine au sujet des
12 drogues, mais je sais que Gabriel avait un ami qui vivait encore au Nouveau-Brunswick
13 et il obtenait des choses de lui et ils amenaient cela aux hommes à Portapique. Mais ce
14 type-là avec qui il était ami, il est décédé.

15 **Me EMILY HILL:** Savez-vous le nom de ce type-là?

16 **Mme BRENDA FORBES:** Non, mais Glynn, ça se peut que lui
17 connait son nom? Si vous pouvez lui parler?

18 **Mme BRENDA FORBES :** C'est un ami de Gabriel. Mais si je n'a
19 pas tort, vous pourriez poser cette question à ... à... à... à Glen, je pense qu'il était gay.
20 Je ne me rappelle pas.

21 **Me EMILY HILL :** Je veux juste savoir, vous comprend... ce que
22 vous savez. Au niveau des drogues, quand vous parlez des gens qui ont été donné des
23 drogues, vous avez mentionné de la marijuana, est-ce que vous êtes au courant de...
24 d'autres genres de drogues? Que le tireur a données à des gens?

25 **Mme BRENDA FORBES :** Non. Pas d'autres drogues.

26 **Me EMILY HILL :** Une dernière question. Je vous avais demandé,
27 posé la question, après les événements des pertes massives, je vous ai posé des
28 questions au niveau de parler à la GRC, de parler à la Commission, et vous avez dit

1 que vous avez fait des entretiens avec la GRC et la Commission. Avez-vous parlé aux
2 médias? Après les pertes massives? Et après avoir parlé au... à la Commission des
3 pertes massives?

4 **Mme BRENDA FORBES** : Je ne sais pas, c'était pas les médias.
5 C'était juste la Commission des pertes massives. Je pense pas avoir parlé avec qui que
6 ce soit d'autre. Sont venus directement chez moi, en bas, on a fait l'entretien dans le
7 sous-sol. Non, je pense pas.

8 **Me EMILY HILL** : Peut-être pas directement de votre maison, mais
9 avez-vous parlé à des journalistes, depuis?

10 **Mme BRENDA FORBES** : Non.

11 **Me EMILY HILL** : Je vous pose la question parce que j'ai vu des...
12 des rapports de médias où vous avez été interviewée par les journalistes. C'est pas...
13 mais suite aux pertes massives, dans les dernières quelques années, avez-vous parlé
14 aux journalistes, au sujet de ce qui s'est passé?

15 **Mme BRENDA FORBES** : Non, je ne sais pas à qui j'aurais parlé.

16 **Me EMILY HILL** : Je pense à des journalistes de la CBC, ou des
17 journaux d'Halifax qui auraient peut-être posé des questions.

18 **Mme BRENDA FORBES** : CBC m'a rejoint, ils voulaient me parler.
19 Mais je ne l'ai pas fait. J'ai dit : non!

20 **Me EMILY HILL** : Je ne veux pas insister, madame Forbes, mais je
21 vous pose cette question-là, parce que je viens de voir des rapports dans des médias
22 où il y a citations, où les gens vous ont téléphonée ou interviewée au téléphone ou via
23 vidéo, et je voudrais savoir si vous avez un souvenir, dans les dernières quelques
24 années d'avoir été interviewée?

25 **MME BRENDA FORBES** : Je ne me rappelle pas.

26 **Me EMILY HILL** : Est-il possible que cela s'est produit?

27 **Mme BRENDA FORBES** : Je ne sais pas. Bon, étant donné ce
28 que je vis, tout devient flou. Est-ce qu'on peut prendre une petite pause, à ce stade-ci?

1 Si ça va?

2 **COMMISSAIRE MACDONALD:** Certainement, madame Forbes.
3 Maître Hill, l'avocat de la Commission nous a demandé pour une courte pause, si ça va,
4 si vous pourriez endurer un peu plus de temps? Peut-être une pause de cinq ou dix
5 minutes? Disons dix minutes, Madame Forbes?

6 **MME BRENDA FORBES** : Merci!

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci les procédures
8 sont en... il y aura une pause de dix minutes.

9 --- L'audience est en pause à 12:40 p.m.

10 --- L'audience est reprise à 1:00 p.m.

11 **COMMISSAIRE MACDONALD:** Merci! Maître Hill?

12 **ME EMILY HILL:** Madame Forbes, bonjour. Merci Commissaire,
13 désolée, madame Forbes. On devait régler certains pépins techniques. Avant de
14 prendre la pause, je vous posais des questions. Je sais que je vous en ai déjà posées
15 beaucoup, sur plusieurs choses qui sont arrivées pendant différentes périodes. Et vous
16 avez aussi dit que, parfois, votre mémoire est défaillante, n'est-ce pas?

17 **Mme BRENDA FORBES** : Oui, c'est ça. Et ça, c'est parce que je
18 suis diagnostiquée avec le trouble du stress post-traumatique sévère.

19 **Me EMILY HILL** : Merci de nous l'avoir dit. Avant la pause, je vous
20 demandais, je vous posais des questions sur les médias. Vous nous avez dit que dans
21 les semaines et les jours après l'incident des pertes massives, en 2020, bon, c'était une
22 période difficile pour vous.

23 **Mme BRENDA FORBES** : Oui.

24 **Me EMILY HILL** : Je vais faire afficher un document. Et j'aimerais
25 voir si ce document peut vous aider à... aider à vous rafraichir la mémoire. Il y a un
26 document, 1643, COMM-1643, qui, j'espère, a déjà été déposé en preuve.

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** En fait, non, c'est 3421.

28 **--- PIÈCE No. 3421 :**

1 (COMM011643) Article du 22 mai, 2020

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est déposé maintenant.

3 **Me EMILY HILL :** Et vous pouvez l'afficher à l'écran?

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Voilà.

5 **ME EMILY HILL :** Vous voyez ce document, madame Forbes?

6 **MME BRENDA FORBES :** Tout ce que je vois, c'est la manchette.

7 **ME EMILY HILL :** Je pense qu'il faut le faire de notre bord.

8 Madame la registraire, est-ce que vous pouvez faire défiler l'écran? Vous voyez la date,
9 n'est-ce pas? Donc, le mois suivant l'incident suivant les événements. Peut-être qu'on
10 peut s'arrêter ici. Lisez donc cela. Vous pouvez lire le document depuis le début, si vous
11 voulez. (Inintelligible) a vérifié l'audio avec Wortman, qui a dit qu'il a... qu'il a abordé
12 son neveu, peut-être que ce serait utile de savoir qu'il s'agit d'un article de Global
13 News, daté du 22 mai 2020, et vous voyez, dans ce paragraphe, Forbes, (inintelligible)
14 de Forbes a dit qu'elle a quitté Portapique en 2014 avec son mari à cause du tireur, a
15 appelé Wortman parce qu'elle voulait avoir des preuves. Elle a dit que c'était nécessaire
16 après que la GRC a dit à Global News qu'on n'avait pas trouvé quelque chose qui
17 indique que Forbes avait déclaré ou porté plainte contre le tireur en 2013 pour violence
18 au foyer et des armes à feu. Cette réponse la préoccupait.

19 Il semble que vous avez donc, fait une entrevue avec Global News
20 à l'époque.

21 **Mme BRENDA FORBES:** Je ne me souviens pas de cela, pas du
22 tout. Peut-être qu'ils l'ont obtenue de ce qu'ils voyaient, eux, dans les médias, parce
23 que normalement, quand je fais un appel Zoom, je le fais sur Global. JE ne sais pas du
24 tout. Je suis perdue.

25 **Me EMILY HILL:** Je ne veux pas non plus essayer de vous
26 confondre davantage. Est-il possible que vous ayez fait une entrevue avec les médias
27 et que vous ne vous en souveniez pas?

28 **Mme BRENDA FORBES:** Je ne sais pas.

1 **Me EMILY HILL:** Je vais présenter un autre article.

2 Madame la registraire, allons voir 11642, s'il vous plait, à l'écran.

3 Donc, c'est la pièce 3422.

4 **--- PIÈCE No. 3422 :**

5 Article du Halifax Examiner du 12 mai, 2020

6 **Me EMILY HILL:** Il s'agit d'un article tiré du *Halifax Examiner* le

7 12 mai 2020 écrit par Joan Baxter. Je fais défiler l'écran jusqu'en haut de l'article, en fait

8 après la photo :

9 « 'Cet idiot est mort'. C'était la première chose que
10 Boe a pensé quand elle a entendu le 19 avril que la
11 GRC avait tué quelqu'un qui avait fait un carnage
12 dans la Nouvelle-Écosse en laissant un solde de
13 22 morts. Ça avait commencé à Portapique où elle
14 avait vécu et elle a donné une entrevue au *Halifax*
15 *Examiner*, mais elle a demandé que l'on l'identifie
16 selon son nom... son surnom parce qu'elle a encore
17 peur pour sa sécurité, et on a confirmé son identité et
18 d'autres détails de son association avec Portapique.
19 On identifie le tireur comme 'GW', sauf là où Boe
20 identifie son nom. »

21 Il semblerait que vous avez utilisé un surnom en parlant avec le
22 *Halifax Examiner*.

23 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, c'est ça, mon surnom, c'est
24 « Boe ».

25 **Me EMILY HILL:** Donc, peut-on dire que c'était une entrevue avec
26 les médias?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, je pense qu'on peut dire ça.

28 **Me EMILY HILL:** C'est ma seule question pour vous. Je ne sais

1 pas si, Commissaires, vous avez d'autres questions.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Hill.

3 Commissaire Fitch, avez-vous des questions pour madame
4 Forbes?

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Madame Forbes, je ne sais pas si vous
6 voyez les commissaires?

7 **Mme BRENDA FORBES:** Oui, oui, oui, je vous vois.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Je m'appelle Commissaire Leanne J. Fitch
9 et j'ai quelques questions pour vous. D'abord, je veux vous remercier de vous être
10 présentée aujourd'hui. Tout le monde reconnaît le courage qu'il vous a fallu pour vous
11 présenter aujourd'hui et pour avoir comparu.

12 Pendant la période où vous habitiez à Portapique, vous avez dit
13 que l'une des raisons pour lesquelles vous avez appelé la GRC quand vous alliez au
14 travail à Debert en lien avec l'incident de l'époque de 2013 était que vous ne voyiez
15 jamais des véhicules de police dans le quartier. Est-ce que vous vous souvenez d'un
16 moment quand vous habitiez sur le chemin Portapique Beach ou après l'arrivée du
17 responsable des faits dans le quartier d'avoir vu, donc, des voitures de police?

18 **Mme BRENDA FORBES:** Non. La seule fois que j'ai vu des
19 policiers dans Portapique, c'était le 1^{er} juillet parce que tout le monde faisait des feux
20 d'artifice à l'époque, et moi-même aussi, et les policiers venaient voir cela. C'était le
21 seul moment qu'on voyait des policiers dans le coin.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Ensuite, j'ai une autre question sur la
23 photo dont vous avez parlé. Je comprends que vous ne vous souvenez plus de qui
24 vous avez reçu cette photo, mais vous avez quand même dit que vous êtes capable de
25 décrire la photo. Puisque nous n'avons pas vu cette photo, pouvez-vous nous donner
26 un portrait verbal de cette photo?

27 **Mme BRENDA FORBES:** Ma maison était... se situait sur le
28 chemin principal de Portapique et derrière chez nous se trouvait l'entrepôt ou le... que

1 possédait Gabriel ou qu'il... qui était en chantier et elle était sur... tout près de cette
2 nouvelle construction et il l'avait plantée, il était en train de l'étrangler, et Glynn
3 Wortman, Elson(ph) Sutherland aussi étaient présents, et aussi les frères Elson(ph)
4 étaient présents. Elle criait à tue-tête, et quand les gars étaient présents, elle a dit :
5 « Vous devez partir parce que ça va... vous n'allez qu'aggraver la situation. »

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, qu'est-ce que vous verriez dans la
7 photo aujourd'hui?

8 **Mme BRENDA FORBES:** Bon, elle était allongée au sol, Gabriel
9 est sur elle en train de l'étrangler. C'était horrible.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce que vous vous souvenez de l'heure
11 de la journée de la photo?

12 **Mme BRENDA FORBES:** Je dirais qu'à l'après-midi parce que la
13 nuit n'était pas encore tombée.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Dans votre comparution, vous avez parlé
15 des gens qui recevaient de la drogue ou de l'alcool en contrepartie des orthèses, mais
16 vous avez aussi parlé de « petits cadeaux ». Est-ce qu'il y avait d'autres « petits
17 cadeaux »?

18 **Mme BRENDA FORBES:** Euh... je ne suis pas sûre, mais je crois
19 que quelques-unes de ces personnes leur donnaient... lui donnaient des munitions.

20 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais vous ne le savez pas. Vous n'êtes
21 pas certaine.

22 **Mme BRENDA FORBES:** Eh bien, non.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** La dernière question que j'ai pour vous,
24 c'est quand vous avez parlé aux membres de la GRC à Debert et que vous étiez au
25 travail, est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui étaient au travail avec vous qui
26 auraient peut-être des souvenirs de cela?

27 **Mme BRENDA FORBES:** La seule autre personne qui était
28 présente à Debert à ce moment-là... désolée... s'appelait Christiane Lonergan, et dès

1 que j'ai terminé la réunion avec la GRC, elle travaillait là-bas, elle était infirmière cadette
2 et j'ai tout présenté ce qui était arrivé à Christiane. J'étais... je trouvais ça incroyable,
3 mais j'étais estomaquée, mais elle, elle a tout su.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, je n'ai pas d'autres questions pour
5 vous.

6 **Mme BRENDA FORBES:** J'ai le numéro de téléphone de
7 Christiane si vous voudriez l'avoir.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Oui, quelqu'un... un des avocats du... de
9 la Commission peut donner suite. Elle habite encore en Nouvelle-Écosse.

10 **COMMISSAIRE MACDONALD :** D'accord, merci!

11 **Mme BRENDA FORBES :** Merci commissaire.

12 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Merci madame Forbes de votre
13 comparution, de votre interrogatoire aussi. Cela a été très utile pour nous. La matinée a
14 été très difficile pour vous, il a fallu, donc, revivre certains souvenirs très douloureux.
15 Mais il était important de les entendre. On l'apprécie beaucoup. Merci beaucoup d'avoir
16 pris le temps de nous donner ces interrogatoires, et aussi d'avoir comparu aujourd'hui.
17 Donc, encore une fois, merci du service que vous avez rendu à votre pays et à la
18 Commission.

19 **Mme BRENDA FORBES :** Merci à vous.

20 **COMMISSAIRE STANTON :** Avez-vous quelque chose d'autre à
21 ajouter, maître Hill?

22 **Me EMILY HILL :** Non.

23 **COMMISSAIRE STANTON :** Merci de vos questions, avocat. Merci
24 aussi d'avoir présenté le document fondamental sur la violence contre les autres et ce
25 document est disponible sur le site web. Et les documents source seront aussi
26 disponibles cette semaine. Vous allez trouver d'autres documents fondamentaux sur
27 les... le... sur le site des rapports commandés, la recherche et les procès-verbaux des
28 procédures précédentes. Ces documents nous permettent de comprendre mieux ce qui

1 est arrivé, pourquoi et comment. Et on continue à faire du progrès sur la présentation
2 de nos conclusions et de nos recommandations.

3 On espère que cela, ces documents seront utiles pour vous, vous
4 aideront à répondre à vos questions sur l'incident des pertes massives.

5 Demain, nous allons écouter une table ronde sur le lien entre la
6 violence fondée sur le genre et les pertes massives; les événements impliquant des
7 pertes massives. Cette semaine, cela porte sur les sections du mandat qui nous
8 demandent... nous dirigent à explorer les facteurs contextuels, la violence conjugale
9 axée aux armes à feu. La violence fondée sur le genre, et conjugale. Et aussi la
10 réponse de la police aux rapports indiquant que quelqu'un possède des armes à feu
11 interdits.

12 Il y aura aussi un document fondamental sur la violence du
13 responsable contre sa conjointe de fait. Donc, on commence plus tôt demain matin, à 8
14 heures et demi.

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Reprise de la
16 séance des procédures, demain.

17 --- L'audience est ajournée à 1 :03 p.m.

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1

2

CERTIFICATION

3

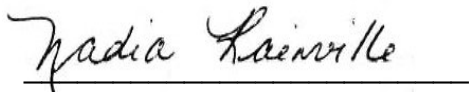
4 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
5 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
6 and ability, and I so swear.

7

8 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
9 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
10 capacités, et je le jure.

11

12

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line.

13

Nadia Rainville